



Le portrait du Journal du Palais

La ville est sa toile

Alexandra de Prinsac s'est orientée vers une vie d'artiste qui brave certains interdits tout en manifestant un profond respect pour ce qui l'entoure. Si la vie ne l'a pas toujours épargnée, dans les dessins qu'elle réalise sur les murs de Dijon, elle porte un message d'espoir et l'envie de faire sourire. *Page 24*

« Une rentrée sous de bons auspices »

Vendredi 5 septembre, l'Université Bourgogne Europe (UBE), présidée par Vincent Thomas, présentait son bilan et ses projets pour l'année à venir à l'occasion d'une traditionnelle conférence de presse de rentrée. *Page 9*

Flyinggreen Academy veut voler plus vert

L'école de pilotage ouvre ses portes à Branches avec une ambition claire, former en moins de deux ans des pilotes de ligne, tout en réduisant l'empreinte écologique de chaque heure de vol. *Page 6*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 14 à 19

Région BFC : nouveau président, nouvelle vision



Suite à son élection, vendredi 5 septembre, au siège de président du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Jérôme Durain recevait la presse pour un premier entretien. L'ancien sénateur socialiste, coauteur de la loi contre le narcotrafic, y assume

notamment une position ferme et pragmatique sur le plan de la lutte contre l'insécurité, « dont les principales victimes sont les plus fragiles ». Un sujet qui s'invitera donc aux prochaines élections régionales en 2028 : « Je pense que la gauche doit exister sur tous les

sujets. Quand on a des impensés, c'est là que prospèrent nos adversaires politiques, notamment le Rassemblement national. Il peut venir me chercher sur des questions de sécurité : je sais comment lui répondre. » Le nouveau président parle également

d'« adapter le plan de mandat à la réalité politique du moment », de réfléchir à « la façon dont on fabrique de la politique publique : Je n'ai plus envie d'entendre la région c'est loin, la région c'est compliqué ».

Page 8

« L'entreprise, c'est l'intérêt supérieur de la Nation »

Entrepreneur dans le secteur des services à la personne et créateur de plusieurs entreprises dans la tech, Amir Reza-Tofighi a été élu président de la CPME en janvier 2025. Entretien avec le plus jeune président de l'organisation patronale qui évoque notamment sa méthode pour faire bouger les choses. « Je

pense qu'il faut que les chefs d'entreprise prennent la parole. Nous avons été trop absents du débat public, et l'opinion publique n'est plus habituée à entendre la parole simple de l'entrepreneur, celle du pragmatisme et du bon sens. »

Page 7

Les lauréats de Réseau Entreprendre Bourgogne. *Page 4*

Vos projets méritent le meilleur ! Confiez les à des experts de confiance.

Contractant général

Maîtrise d'œuvre

Ingénierie green-building

Gros œuvre & Génie civil

Montage d'opérations immobilières

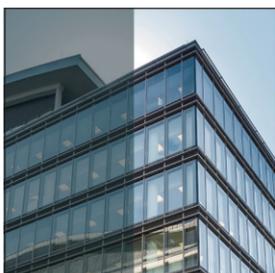


GROUPÉ GUÏTON

Concepteur Constructeur engagé

www.groupe-guïton.fr

R 28302 - 4985 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique

Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

Les ventes dans les commerces spécialisés



Commerce spécialisé : du mieux

Les ventes magasins des enseignes du commerce spécialisé à surface égale sont légèrement en hausse de +1,6% en août 2025 vs août 2024, selon les chiffres de Procos, fédération du commerce spécialisé, une hausse qui profite aux secteurs habillement / beauté-santé mais pas à l'équipement de la maison ou la restauration. Comme en juillet, la fréquentation des magasins est en baisse : -2,4% par rapport à août 2024. « À l'occasion de cette rentrée, les enseignes sont surtout préoccupées par les prochaines semaines, à un moment où les commerçants préparent les ventes de fin d'année qui sont vitales dans de nombreux secteurs du commerce de détail. À court terme, la préoccupation porte sur les éventuelles conséquences des mouvements sociaux annoncés », assure Procos.

LLD : la part des véhicules électriques



LLD : le boom des électriques

En août 2025, le marché automobile français progresse de 1,2% par rapport à août 2024. Impactés par la période des vacances, les volumes sont bas avec 106.231 immatriculations (148.172 en juillet), annonce le Syndicat des entreprises des services automobiles en location longue durée (LLD) et des mobilités. La LLD représente 29,4% des immatriculations avec 31.194 unités, soutenu par le marché des flottes. Les motorisations électriques représentent 24,1% des immatriculations LLD, suivies par l'essence (19,8%), talonnés par les diesel (17,5%). Cependant, ce sont les hybrides non rechargeables (HEV + mHEV) qui dominent le renouvellement des parcs, avec 31,3% des immatriculations, dont 16,4% pour les micro-hybrides (mHEV). Les hybrides rechargeables (PHEV) reculent légèrement (6,7%).

Les défaillances d'entreprises



Baisse des défaillances

Au 2^e trimestre 2025, les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses qu'au 2^e trimestre 2024 en BFC selon les chiffres de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités : 516 ouvertures de procédures (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire directe) ont été enregistrées par le tribunal de commerce, soit -6% par rapport à T2 2024. 1.437 emplois sont menacés (vs un peu moins de 2.000 à T1 2025), soit -16,6% sur 12 mois glissés. Sur la même période, la BFC a enregistré 2.138 ouvertures de procédures, soit une baisse de -2,6% par rapport à 2024. Le pic des emplois menacés en BFC date du T1 2024, avec 3.000 emplois. Les créations d'entreprises en BFC à T2 2025 s'établissent à 3.060, soit +7,3% par rapport à T2/2024.

baromètre

Ancienne chargée des relations presse au Crédit Agricole Champagne Bourgogne où elle a acquis une solide expérience, la jeune femme vient de lancer à Dijon sa propre agence baptisée OR Presse.



Ophélie Ros : écrire au service des entreprises

Dijon Après 15 ans passés au service communication du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, « j'avais vraiment besoin de me réinventer et je pense que cette expérience-là, ce parcours m'ont vraiment permis d'affiner mon style, de consolider mes compétences. Et à l'aube de mes 40 ans, j'avais vraiment un désir profond d'indépendance », synthétise Ophélie Ros, jeune créatrice de l'agence OR Presse. Elle y propose un service de relations presse, l'écriture de contenus rédactionnels print et web mais aussi un appui dans l'organisation d'événements, aussi bien pour un public professionnel - du grand groupe dont elle a donc une solide expérience jusqu'à la start-up -, mais aussi pour des associations ou même des particuliers. « J'ai un master 2 en communication et ma passion, c'est vraiment l'écriture, confesse Ophélie Ros. OR Presse aujourd'hui me permet d'allier l'écriture, la valorisation des entreprises du territoire, mais aussi un accompagnement éditorial sur mesure. D'ailleurs, j'aimerais développer des ateliers d'écri-

ture mais à destination des collaborateurs d'entreprise. ». Le choix du mot juste - « l'écriture pour moi passe par l'émotion, par la justesse, par la compréhension de l'autre en fait », précise la jeune femme - lui permet de proposer un accompagnement éditorial très fin pour bâtir un relationnel de qualité entre ses clients et le tissu médiatique.

DE L'IMPORTANCE DU SUIVI

« Une entreprise a besoin de créer du lien avec les journalistes, de les rencontrer dans un cadre adapté à leur actualité pour faire connaître ses produits ou ses services, analyse Ophélie Ros. Or mon expérience m'a appris que pour établir des relations presse, il faut travailler sur des codes précis, établir un véritable lien avec les journalistes, comprendre quels sujets les intéressent, dans quelle mesure ils peuvent les relayer, connaître leur disponibilité. Sachant cela, je peux travailler avec les clients pour relayer leur stratégie par le biais de la mise en avant de certains sujets, en travaillant certains angles afin que la communication soit la plus efficace possible ». Pour la fon-

datrice d'OR Presse, les relations presse sont « une vraie valeur ajoutée pour l'entreprise, à condition qu'elles soient nourries et qu'il y ait un suivi des retombées, afin d'adapter le message tout en servant la stratégie posée par le client ». Une fonction que ne peut pas réaliser une IA, assure Ophélie Ros. « Dans l'écriture, elle peut donner effectivement une architecture et encore, elle est très "plan-plan", elle ne bouscule pas en fait ! Et une écriture fait partie aussi d'une réflexion. Là, tout est lissé. » Si elle remercie son ancien employeur pour l'expérience et l'exigence qu'elle lui a permis d'acquérir, elle ne regrette en rien son choix de se lancer en indépendante : « Je vais avoir 40 ans. Il faut que je sois aligné avec ma vie ! J'ai fait des choix, des concessions, financièrement c'est moins sécuritaire mais quel plaisir de se retrouver ! » Cette nouvelle trajectoire semble en tous cas payer : Ophélie Ros a déjà signé son premier client.

Emmanuelle de Jesus

♦ orpresse.com

Ils bougent.

DE NOUVELLES MAGISTRATES AU TRIBUNAL JUDICIAIRE. Vendredi 5 septembre, il a été procédé à l'installation de nouveaux magistrats au tribunal judiciaire de Dijon. Outre Sandrine Boizot qui vient compléter les effectifs de magistrats instructeurs, ont été installés (à gauche et à droite sur la photo) **Julie Défournel**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Beaune et **Morgane Couchet**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Dijon. Au centre de la photo **Jeanne Delatronchette**, déchargée des services de l'instruction depuis août 2025 est installée dans ses fonctions de vice-présidente du tribunal correctionnel.



UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR FRANCE 3. La nouvelle directrice régionale de France 3 Bourgogne Franche-Comté s'appelle **Caroline Laub**, et succède à Pascale Pfister qui rejoint la direction du réseau. Elle sera chargée de conforter la stratégie éditoriale de proximité, auprès de la coordination des antennes régionales et du numérique. Titulaire d'une licence de lettres modernes et d'un diplôme de direction de production audiovisuelle, Caroline Laub rejoint France Télévisions en tant que chargée de production pour la vidéo mobile et les antennes régionales de France 3. En novembre 2019, elle intègre France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, où elle occupe successivement les fonctions de chargée de production puis d'administratrice des productions. À partir de novembre 2021, Caroline Laub assure la coordination des productions du réseau régional de France 3. À ce titre, elle pilote de nombreux projets transverses, en lien avec les directions des ressources humaines et des finances du réseau. Depuis janvier 2023, elle occupait le poste de directrice régionale de France 3 Centre-Val de Loire.



UN NOUVEAU DIRECTEUR TERRITORIAL POUR VNF. Depuis le 1^{er} septembre, **Lionel Vuittenez** a pris ses fonctions de directeur territorial de VNF en Centre-Bourgogne, après Olivier Fauriel. Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Lionel Vuittenez a débuté sa carrière à la direction départementale de l'Équipement de Haute-Marne. Il était avant sa nomination, directeur adjoint de la Direction interdépartementale des routes Centre-Est, de 2018 à 2025.

BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE

SOURCE DE VITALITÉ LOCALE

En tant que **banque coopérative et locale**, nous nous sommes engagés en Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain en 2024.

164 000

sociétaires participent au rayonnement de notre territoire.

DEPUIS 1887

l'épargne que nous collectons contribue à financer les projets sur notre territoire.

680

collaborateurs recrutés sur les trois dernières années.

290

structures associatives soutenues sur le territoire.

1^{RE} BANQUE

des entreprises*, nous avons accompagné au quotidien près de 6 000 entreprises.

250 000

millions d'euros dédiés à des projets de transition environnementale.

17%

de réduction de notre empreinte carbone entre 2019 et 2024.

7 490

projets immobiliers financés sur notre territoire.

BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



la réussite est en vous

*Étude Kantar PME-PMI 2023 : 14 Banques Populaires ; première banque des PME.
Source : Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, BPBFC, Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable. Siège Social : 14 Bd de la Trémouille 21008 Dijon Cedex - 542 820 352 RCS Dijon.
BPBFC intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07023116. Crédit photo : Shutterstock.

Saône-et-Loire. Viva Factory, porté par Le Grand Chalon, l'UIMM 71 et les entreprises locales, revient place de Beaune à Chalon les 19 et 20 septembre. Deux jours pour changer l'image de l'industrie.

Viva Factory, deux jours pour découvrir l'industrie

L'enjeu : changer l'image de l'industrie qui représente 10.000 emplois sur le Grand Chalon, soit 25% des effectifs salariés. Reléguée au rang de voies de garage, de solution alternative pour les mauvais élèves de la filière générale, affublée des poncifs hugoliens de Germinal, l'industrie souffre d'une image dépassée, souvent associée au travail à la chaîne ou à des environnements peu attractifs : « Les jeunes générations, pourtant hyper connectées, se sentent paumées face aux choix d'orientation et ne connaissent pas la réalité des métiers industriels », explique Emmanuelle Dupuis, vice-présidente du Grand Chalon en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la culture. « Un des principaux défis est le recrutement, notamment pour attirer davantage de jeunes et de jeunes filles vers des formations et carrières industrielles. Même les adultes ont parfois une vision limitée de ce secteur », ajoute Fabrice Rousseau, proviseur du lycée Niepce-Balleure.

VIVA FACTORY : UNE PLONGÉE IMMERSIVE ET LUDIQUE

Pour répondre à ces défis, Viva Factory réunit les 19 et 20 septembre,



18 entreprises et des organismes de formation pour proposer une approche dynamique et interactive. Le vendredi, plus de 600 élèves de 4^e, 3^e et seconde participeront à un parcours immersif intitulé L'In-

dustrie de Demain, c'est toi. L'événement vise à leur faire découvrir la diversité des métiers, et à leur montrer que l'industrie est un secteur de pointe, offrant des carrières variées, évolutives et bien rémuné-

rées : « Les métiers de l'industrie proposent des rémunérations 15% supérieures aux autres secteurs en moyenne », explique Anne-Sophie Badey, responsable communication de l'usine Framatome de

Saint-Marcel. Pour Thimotée Hil, responsable du pôle stratégie et action territoriales de l'opérateur de compétences 21 : « L'industrie, ce n'est pas que la métallurgie mais ça va aussi loin que la maroquinerie, l'horlogerie, la supply chain. » Un enjeu de souveraineté nationale pour Ludovic Martin, ingénieur technico-commercial chez Selva Electronique qui fabrique des cartes électroniques : « Dans notre branche, 78% des effectifs sont des femmes et on rappelle sans cesse qu'il existe de grands acteurs et des besoins en fabrication électronique en France, car beaucoup pensent que cela vient d'Asie ».

UN MODULE PÉDAGOGIQUE POUR UN IMPACT DURABLE

Une nouveauté majeure de l'édition 2025 est la mise en place d'un module pédagogique complet. Transmis aux établissements scolaires inscrits avant les congés d'été et début septembre, ce kit a pour objectif d'outiller les enseignants pour préparer les élèves avant l'événement, les accompagner pendant et surtout, reprendre le travail après.

Antoine Gavory

Bourgogne. L'association d'accompagnement aux entrepreneurs remettaient ses trophées à ses lauréats 2024, le jeudi 11 septembre à l'Écrin, à Talant.

Réseau Entreprendre Bourgogne vante « la puissance du collectif »

Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin : cette formule dont on peine à certifier l'origine qualifie en revanche à merveille l'esprit qui présidait à la remise des Trophées aux 21 lauréats 2024 (représentant 18 entreprises) du Réseau entreprendre Bourgogne le 11 septembre dernier à l'Écrin, à Talant, placé sous le signe de « La puissance du collectif ». Devant une assemblée d'environ 400 personnes, une « galaxie » de lauréats - le fil rouge de la soirée - ce sont 21 créateurs ou repreneurs qui ont été récompensés dans différentes catégories, de la détection (« étoile naissante ») jusqu'à la « galaxie réseau », preuve que, du comité d'engagement qui valide collectivement le projet jusqu'à son inclusion au



Les lauréats de l'édition 2025 du Réseau entreprendre Bourgogne, avec (à gauche) son directeur, Arnaud Gravel. Crédit : JDP.

sein de l'écosystème économique, rejoindre le Réseau entreprendre Bourgogne est, a minima, la promesse de ne plus avancer seul dans le parcours semé d'embûches de l'entrepreneuriat. « Bienveillance » « exigence » « proximité » « écoute » sont

des mots qui ont beaucoup résonné tout au long de la soirée dont les participants ont unanimement souligné la positivité dans un contexte géopolitique et de politique nationale morose.

Emmanuelle de Jesus

Les lauréats 2024

♦ **Biscrocamp** (21), food court éphémère, laits végétaux à diluer **Sovi** (58), **Bamboche** (application de sorties en milieu rural, 71), **Maison Mitanchey** (boucherie traiteur, reprise, 21), **Miss Cookie** (21), **Parqueterie Janod** (reprise au tribunal dans le 39), **Jardins de France** (reprise, 71), **Chez Madame**, lieu immersif (21), **Mend Me** (réparation textile et cuir, 21), **Mécanique générale d'outillage** (21), **Tôlerie Jannin-Carnet** (71), **Game Cash** (71), **La brigade des épices** (21), **Tilkeo rénovation** (21), **Saint-Aubin rénovation** (58), **Isovoov** (isolation biosourcée), **La Duchesse des glaces** (reprise dans le 21) et **La Tanière des bons vivants** (21).

Territoire de Belfort

DES POSTES SUPPRIMÉS CHEZ GE VERNOVA (GROUPE GENERAL ELECTRIC). GE Vernova, la branche énergétique du groupe américain General Electric (elle regroupe les activités énergie, dont l'éolien offshore, l'hydroélectricité et les turbines à gaz) a présenté le 4 septembre dernier un plan prévoyant la suppression de 600 postes en Europe, dont 149 en France. À Belfort, l'usine de turbines à gaz pourrait perdre 42 postes, estime auprès de plusieurs confrères Christophe Carignano (CFE-CGC), secrétaire du comité social et économique de GE EPF. GE Vernova a encaissé un chiffre d'affaires de 34,93 milliards \$ (+ 5 %) et un bénéfice net de 1,55 Md \$, l'an passé. « Les chiffres sont bons et le carnet de commande est plein », explique Christophe Carignano à notre confrère belfortain Le Trois. « C'est financier, regrette Williams Bertrand, délégué syndical Force ouvrière dans le même média. On a un groupe qui se porte bien ». Pas de plan de sauvegarde de l'emploi par la direction, mais plutôt des procédures accélérées, en ayant recours à une rupture conventionnelle collective.

en bref

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



À DIJON, FAIRE DE VOTRE

séminaire

UN MOMENT D'EXCEPTION

Salon Napoléon - Salle de projection - Caves de la Cloche
Salles de réunion du Pavillon entièrement rénovées et équipées
d'un système de visioconférence avec écran tactile 98 pouces.

Nos espaces sont modulables et peuvent accueillir de 10 à 120 personnes.



À 5 MINUTES À PIED DE LA GARE - TRAM DARCY - PARKING PRIVÉ

14 place Darcy 21000 Dijon . 03 80 30 12 32 - H1202-SB@accor.com hotel-lacloche.fr

Yonne. La Flyinggreen Academy ouvre ses portes avec une ambition claire, former en moins de deux ans des pilotes de ligne, tout en réduisant l'empreinte écologique de chaque heure de vol.

Flyinggreen Academy : l'école de pilotage qui veut voler plus vert



Le simulateur permet aux utilisateurs de voler aux quatre coins du monde grâce à une énorme base de donnée. Crédit : JDP.

Branches
Installée à Branches dans un bâtiment flambant neuf, la Flyinggreen Academy affiche d'emblée sa volonté d'être une école moderne. Le lieu, pensé dès l'origine pour la formation aéronautique, est conçu pour fonctionner sans papier, les élèves disposent d'iPads pour suivre les cours, consulter la documentation technique et planifier leurs navigations. Les salles de briefing, lumineuses et modulables, sont équipées d'écrans haute définition pour projeter cartes, données météo ou plans de vol. Des casiers électroniques permettent aux stagiaires de stocker leur matériel et de retrouver automatiquement leurs fichiers, tandis que les instructeurs disposent de bureaux dédiés et d'une salle de réunion pour débriefer les vols ou préparer les séances au simulateur. « Nous voulons une école zéro papier et totalement moderne », insiste Pascal Frochot, qui a imaginé l'ensemble comme un véritable hub numérique.

Au cœur de ces installations trône la pièce maî-

trousse : un simulateur de vol grandeur nature. Cet équipement, d'une valeur estimée à plus de 200.000 €, reproduit avec un réalisme saisissant la quasi-totalité des situations aériennes. L'appareil peut simuler vents violents, givrage, orages ou brouillard dense, mais aussi générer des pannes moteurs ou des défaillances de systèmes de navigation. Les écrans panoramiques offrent une vision à 180 degrés, et les vérins hydrauliques restituent les vibrations et les sensations de décollage ou d'atterrissage. Les élèves peuvent s'exercer au décrochage, à la remise de gaz ou aux approches par visibilité minimale, autant de scénarios impossibles – et dangereux – à reproduire en vol réel. « L'objectif est d'entraîner nos stagiaires à toutes les configurations, pour qu'aucune situation ne les surprenne en compagnie », explique le directeur.

UN CURSUS PROGRESSIF ET IMMERSIF

L'admission se fait sur évaluation : tests de mathématiques, de physique et d'anglais, puis entretien

pour mesurer la motivation – un critère décisif. La première promotion, limitée à six élèves, doit débuter mi-octobre, une fois les validations administratives obtenues. Le coût global de la formation, 98.500 €, reste compétitif face aux grandes écoles privées françaises, tout en incluant l'ensemble des modules, hors tests finaux. Avec son approche alliant technologie de pointe, pédagogie progressive et responsabilité écologique, la Flyinggreen Academy entend former une nouvelle génération de pilotes, conscients que l'aviation du futur devra être aussi respectueuse de la planète que performante dans les airs.

La formation intégrée ATPL s'étend sur environ vingt-deux mois, jalonnée d'étapes précises. Particularité de l'école : les élèves commencent par trois mois de pratique – 45 heures de vol et dix de simulateur – afin de décrocher l'équivalent d'un brevet de pilote privé. « C'est essentiel de comprendre le vol avant d'aborder la théorie », souligne Pascal Frochot. Suit un bloc théorique de

neuf à dix mois, souvent effectué à l'étranger – Varsovie ou Lituanie – ou dans des centres partenaires en France (Toulouse, Cannes, Rungis). Les cours, intégralement en anglais, couvrent météorologie, aérodynamique ou réglementation internationale, pour un total d'environ 750 heures. L'immersion linguistique, indispensable dans l'aviation civile, prépare les futurs pilotes à travailler partout dans le monde. De retour à Branches, les élèves enchaînent six à sept mois de perfectionnement : vols de nuit, pilotage aux instruments, qualification bimoteur et module MCC (Multi Crew Cooperation) sur simulateurs Airbus ou Boeing. La formation s'achève par un stage en compagnie aérienne et un vol d'observation en ligne, une expérience rarement proposée ailleurs. À l'issue, les diplômés disposent d'environ 170 heures de vol, prêts à obtenir une qualification de type – Airbus, Boeing ou ATR – et à rejoindre une compagnie.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or

DIJON : L'HÔTEL LA CLOCHE S'OUVRE POUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE. L'emblématique hôtel 5* dijonnais La Cloche va ouvrir ses portes pour la première fois au public, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine et organise des visites de l'établissement le **samedi 20 septembre, de 10h à 18h**, selon un parcours prédéfini, en flux continu. Le public est ainsi convié à se présenter à la porte d'entrée Place Darcy à l'angle de la rue Devosge. La visite sera encadrée et commentée par le personnel en poste, motivé par la connaissance du lieu et de son histoire, au fil du temps et des stars qui y ont séjourné. Les visiteurs pourront découvrir les caveaux, quelques chambres, le restaurant, le jardin, le bar, la grande et fameuse salle « Napoléon » qui présentera d'anciens tableaux et qui sera investie pour l'occasion par le personnel du spa et de la boutique de vin, pour échanger.

L'INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE BOURGOGNE (DIJON, AUXERRE ET CHALON-SUR-SAÔNE) INNOVE. Le centre d'oncologie privé ICB offre désormais à ses patients atteints d'un cancer du sein ou de la prostate un test sanguin de radiosensibilité. « Grâce à cette innovation, développée par NovaGray, (entreprise healthtech montpelliéraine, Ndlr) la stratégie de radiothérapie peut être adaptée au profil de chaque patient afin de limiter le risque de complications tardives », précise l'ICB dans un communiqué.

DIJON ACCUEILLE UN NOUVEAU CAMPUS IEQT. L'IEQT (17 campus, plus de 900 étudiants) annonce l'ouverture en cette rentrée 2025 de son campus dijonnais. Acteur de la formation aux métiers QSE (Qualité, sécurité, environnement) l'école forme les futurs experts QSE au service des entreprises industrielles, énergétiques, du bâtiment, des transports, de la cosmétique et de la pharmacie. Le campus, installé au 12, boulevard Carnot (espace B'Coworker) se présente comme un « nouvel espace moderne et collaboratif » et accueillera le programme Bac+5 manager des risques QHSE, une formation de deux ans qui allie « pédagogie innovante et immersion professionnelle ».

Franche-Comté

CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ MUSCLE SA RSE. Trois ans après sa consultation du territoire et l'adoption de son plan stratégique, le Crédit Agricole Franche-Comté annonce une progression significative de sa performance en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), suite à sa récente évaluation ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) réalisée par l'agence indépendante EthFinance, avec un score global de 76/100, en hausse de 17 points par rapport à l'évaluation précédente (2022) ; un niveau de maturité ESG jugé « excellent » (contre « avancé » précédemment) et des progrès notables dans les quatre piliers évalués : gouvernance, environnement, social et parties prenantes externes. « Cette progression remarquable témoigne de l'engagement profond du Crédit Agricole Franche-Comté envers une activité responsable et durable. Nous sommes fiers des efforts collectifs de nos équipes et de l'impact positif que nous générons sur notre territoire », a déclaré Laurent Pistolet, responsable de la RSE & Transitions au Crédit Agricole Franche-Comté. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité du projet d'entreprise lancé en 2022, visant à placer la RSE au cœur de la stratégie du groupe bancaire franc-comtois.

en bref

« L'entreprise, c'est l'intérêt supérieur de la Nation »

Interview. Entrepreneur dans le secteur des services à la personne et créateur de plusieurs entreprises dans la tech, Amir Reza-Tofighi a été élu président de la CPME en janvier 2025. Entretien avec le plus jeune président de l'organisation patronale.



Résolution Hebdo Éco. Comment décrivez-vous la situation économique actuelle des TPE et PME françaises ? Sentez-vous un climat favorable à la bonne marche de l'économie ?

◆ **Amir Reza-Tofighi.** Disons que le spectacle politique actuel n'est pas très beau à voir pour un entrepreneur. Très concrètement, nous n'avons pas le choix : tous les jours nous devons continuer à gérer notre activité, à payer nos salariés, à servir les clients... La réalité, c'est que nous devons faire avec cette instabilité chronique. Se dire que ça va recommencer, c'est un peu exaspérant.

J'insiste sur le fait que le débat public est sain, bien évidemment, mais il faut une vision partagée. Cette vision partagée doit transcender tous les partis. Et je pense qu'elle existe car il faut bien dire qu'on a, en France, la chance d'avoir sur tous les territoires des entreprises qui sont prêtes à répondre à tous les défis du pays et qu'on doit les protéger. Ça ne devrait même pas être un sujet de débat, tout le monde devrait défendre l'entreprise. L'entreprise, c'est l'intérêt supérieur de la Nation.

◆ **Le nombre de défaillances d'entreprises ne cesse de progresser. Les PME sont particulièrement touchées, que propose la CPME ?**

◆ Aujourd'hui, on est sur un plateau haut de défaillances, on a retrouvé les niveaux hauts d'avant covid. La particularité des défaillances d'entreprises aujourd'hui c'est que c'est un sujet sectoriel, avec un secteur du bâtiment qui est très touché, tout comme celui de la restauration, du fait de changements de mode de consommation, par exemple.

Au niveau national, nous sommes touchés de plein fouet par l'incertitude politique et économique. Il n'y a pas de réponse simple et globale.

Le pire c'est que dans les dix années qui viennent, on a un nombre très important d'entreprises qui devront être reprises car aujourd'hui un quart des dirigeants de PME et d'ETI ont plus de 60 ans et 11% ont plus de 66 ans. Mais est-ce qu'on donne envie aujourd'hui aux Français de se dire « je vais être entrepreneur, je vais reprendre une entreprise, je vais prendre un risque et je vais y mettre mes économies » ? Franchement, ça ne donne pas envie et c'est encore plus dramatique parce que de nombreuses entreprises en bonne santé peuvent fermer faute de trouver un repreneur.



Amir Reza-Tofighi, président de la CPME. Crédit : S. Palmier.

Et ça, c'est un mur qui va arriver devant nous.

◆ **Le fait que le modèle social repose entièrement sur l'entreprise et sur le travail est lui aussi un problème majeur de notre système...**

◆ La conséquence d'avoir mis le financement d'une grande partie du modèle social sur les travailleurs c'est que la promesse républicaine de la méritocratie, de l'élévation dans la société par le travail n'existe plus aujourd'hui.

Il y a une vingtaine d'années, il fallait 20 ans pour doubler son salaire, hors inflation. Aujourd'hui, il faut plus de 40 ans, il faut plus qu'une carrière complète pour doubler le salaire. Très concrètement, ce qui est insoutenable pour un chef d'entreprise c'est d'avoir le sentiment que nos salariés ne gagnent plus assez, qu'ils ont du mal à se loger, qu'ils perdent en pouvoir d'achat et qu'ils nous en veulent même, parfois. Et que nous, chefs d'entreprise, nous

payons toujours plus, ça nous coûte toujours plus cher et nous n'avons plus les moyens de payer davantage.

C'est insoutenable et derrière on entend encore des débats sur l'augmentation du coût du travail, c'est incompréhensible. Je ne comprends même pas qu'il n'y ait pas une sorte d'unanimité dans le débat public pour dire que les travailleurs ne gagnent plus assez.

Aujourd'hui nous avons 20% de charges salariales. Soyons un peu révolutionnaires : faisons sauter ces 20% de charges salariales, ça fait 20% d'augmentation de salaire immédiate pour tous les salariés, et qu'on l'applique en priorité pour les plus bas salaires. Aucun politique n'aurait fait autant pour le pouvoir d'achat. Évidemment, il faudrait trouver des recettes pour compenser, mais c'est un débat intéressant à conduire. Car personne n'a envie de payer plus d'impôts pour un État qui n'est pas bien géré, pour un puits sans fond.

Et je fais le pari que si on dit que le projet, c'est de trouver des recettes pour transférer 150 Mds€ aux travailleurs en baissant de 20% les charges salariales, vous verrez qu'il y aura un vrai consensus. On peut accepter d'augmenter certains impôts - que ce soit sur les plus riches ou la flat tax par exemple - si on sait que l'argent aux travailleurs, pour les gens qui font avancer les entreprises et qui construisent l'économie de demain.

◆ **Les droits de douane de Donald Trump sont un frein au développement international, notamment ici dans la viticulture. Quelle est votre position sur le sujet ?**

◆ Depuis le début de l'année nous avons un président américain qui n'est pas dans une logique rationnelle, même sur certains constats, il n'a pas forcément tort et obtient des résultats. Les réponses apportées sont très risquées pour l'économie mondiale.

La réalité, aujourd'hui, c'est qu'il y a un sujet de diversification de l'export pour les entreprises. Il faut moins dépendre d'un marché américain au profit d'autres marchés. Il y a des marchés asiatiques par exemple, des pays de l'Asean (Association des Nations d'Asie du Sud-Est) qui sont des zones économiques de demain et qui justement veulent garder une sorte d'indépendance vis-à-vis des États-Unis et de la Chine. Il faut donc que les entreprises françaises parviennent à réinvestir sur l'export et pas uniquement sur les marchés sur lesquels on avait déjà nos habitudes.

Le problème n'est pas que sur les taxes douanières américaines, il concerne aussi le taux de change euro-dollar qui a pris 10% donc l'impact sur un produit vendu aux États-Unis est de 20%. Il faut comprendre qu'on est entré dans ce monde-là maintenant, il faut se dire que c'est un invariant et même si cela peut changer, il ne faut pas espérer que ça change demain.

Ma conclusion de cette séquence avec Donald Trump, c'est que l'Europe n'a pas de levier politique. Elle n'est pas capable de négocier dans un rapport de force, elle n'est pas capable de faire ce que les Chinois ont fait. Si l'Europe ne redevient pas une institution qui protège son économie et qui est capable de rendre plus fort le collectif, elle perdra toute sa raison d'être.

◆ **C'est quoi la méthode Amir Reza-Tofighi pour faire bouger les lignes ?**

◆ C'est une méthode simple, l'économie réelle au service du partage de la valeur. Je pense qu'il faut que les chefs d'entreprise prennent la parole. Nous avons été trop absents du débat public, et l'opinion publique n'est plus habituée à entendre la parole simple de l'entrepreneur, celle du pragmatisme et du bon sens. Ce qu'on vit dans des entreprises aujourd'hui, c'est la réalité de la France, c'est le tissu économique local, c'est un des derniers lieux de cohésion sociale et c'est dans l'entreprise qu'on crée la valeur, collectivement.

Je pense qu'on a vraiment besoin de l'entendre aujourd'hui, parce que l'entreprise est vraiment un des derniers lieux où on peut tous s'entendre sur le fait que c'est ici qu'on construit les solutions aux défis de demain.

PROPOS RECUEILLIS
PAR BENJAMIN BUSSON,
LES PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONALES EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

COLLECTIVITÉS

« La sécurité est une valeur de gauche »

Région BFC. Suite à son élection, vendredi 5 septembre, au siège de président du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Jérôme Durain recevait la presse pour un premier entretien. L'ancien sénateur socialiste y assume notamment une position ferme et pragmatique sur le plan de la lutte contre l'insécurité, « dont les principales victimes sont les plus fragiles ».



Le Journal du Palais. Vous avez évoqué lors de votre discours

suite à l'élection « une vision de gauche de la sécurité ». Qu'est-ce que vous entendez par là et quelle traduction aura cette vision durant votre mandat ?

♦ Jérôme Durain, président de la région BFC. Je suis le coauteur de la loi contre le narcotrafic, qui est une double coproduction transpartisane au sein du Sénat avec Étienne Blanc, sénateur de droite, une loi votée à l'unanimité en première lecture et au Sénat moins l'abstention des écologistes en deuxième lecture; double coproduction parce qu'on a travaillé aussi avec Bruno Retailleau et Gérard Darmanin. Donc j'assume pleinement et le parti auquel j'appartiens assume pleinement une nécessaire dimension répressive sur la question de sécurité en disant plusieurs choses : la sécurité est une valeur de gauche parce que c'est un service public, pour lequel nous devons exiger des moyens comme nous le souhaitons pour l'éducation et pour la santé, un service public qui a été beaucoup abîmé par la droite : Sarkozy a fait une hémorragie de 12.000 fonctionnaires dans la police. C'est aussi une valeur de gauche parce que les principales victimes de l'insécurité sont les plus fragiles, les plus démunis. C'est dans les quartiers d'habitat populaire que se passe les règlements de compte. Ceux qui sont sous l'emprise des réseaux criminels, de la criminalité organisée, des clans et des gangs, ce sont les gens les plus modestes. Donc quand on est de gauche, on est engagé pour défendre les plus modestes. La vision de gauche, c'est déjà ça. Il y a également une dimension répressive parce qu'on est en train d'être submergé par le narcotrafic, c'est-à-dire malheureusement ce qu'on a diagnostiqué il y a maintenant un peu plus d'un an. Ces gens sont en train de prendre le pouvoir. Donc il faut taper, il faut taper fort. Et la loi narcotrafic a prévu un certain nombre de dispositifs pour ça. Mais une fois qu'on a fait ça et la gauche a toute sa place dans le travail répressif, il faut la deuxième jambe qui est celle de la prévention et comme président de la région Bourgogne Franche-Comté, je souhaite que nous puissions prendre toute notre part dans le cadre de nos compétences sur ces sujets de sécurité et prévention. J'ai un rendez-vous avec le président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives pour étudier les



Jérôme Durain à l'hôtel de région le vendredi 5 septembre lors de sa première conférence de presse comme président de la région BFC.

Credit : JDP.

possibilités d'une action de prévention dans les lycées de la région. Enfin, il faut traiter les questions de consommation par de la prévention, par du soin, par une autre vision sans doute du statut des produits.

♦ Vous serez donc, en 2028, (date des prochaines élections régionales, Ndlr), un candidat qui va parler de sécurité ?

♦ Je pense que la gauche doit exister sur tous les sujets. Quand on a des impensés, c'est là que prospèrent nos adversaires politiques, notamment le Rassemblement national. Il peut venir me chercher sur des questions de sécurité : je sais comment lui répondre. Quand je suis dans une manifestation avec les forces de l'ordre et que je vois ce que c'est que d'être face au black bloc, ça donne un petit peu de crédit à mes propos sur la sécurité.

♦ Les cheminots ont manifesté le jour de votre élection. Vous dit comprendre leurs craintes, mais concrètement comment cela va se traduire dans les mois et les années à venir ?

♦ Il s'agit d'un sujet d'exploitation d'une ligne en particulier. D'ailleurs, si on élargit le propos, il y a une inquiétude un peu globale sur le ferroviaire qui combine des sujets sur les lignes de dessertes fine du territoire, les fameuses « petites lignes », des questions sur les guichets, sur l'exploitation, les conditions d'exploitation et plus précisément le sort qui sera fait au personnel dans la

nouvelle société qui porte le lot Bon (Bourgogne Ouest Nivernais, Ndlr). On a rencontré courant août, avec Marie-Guite Dufay et Michel Neugnot, les cheminots qui ont exprimé leurs craintes sur la situation sociale. Elle est couverte par des éléments législatifs et par des engagements de la SNCF. J'ai réfuté l'idée qu'on avait une régression sociale, une casse du service public, puisque l'ouverture à la concurrence, même si la formation politique à laquelle j'appartiens ne l'a pas voté à l'époque, c'est la loi de la République qui s'impose à nous. Elle nous permet d'obtenir de la SNCF et de la société dédiée un service qui est amélioré. Donc il y a pas de casse sociale, il n'y a pas d'abaissement du service public. On a un meilleur service public, on a 36% de trains en plus et des

dessertes en plus. Mais effectivement pour les agents, ça peut être un motif d'inquiétude et la base de tout ça c'est Montchanin où un certain nombre de postes affectés sont redéployés ailleurs. Tout ça est encore en fabrication au sein de la société qui va porter le lot Bon. Et puis on sera très attentifs et on fera peser sur l'opérateur la pression nécessaire pour que les agents s'y retrouvent autant qu'il est possible. On a eu une politique très claire, c'est qu'aucune fermeture de guichet n'intervienne sans que le conseil municipal ait donné son accord. Et quand on ferme, il y a des mesures alternatives. Globalement, je ne suis pas inquiet sur la qualité du service public qu'on propose aux usagers de cette région, on y est très attentif.

♦ Vous avez donc créé de nouvelles délégations, la gouvernance évolue. Quels sont les principes qui ont présidé pour vous au choix de cette nouvelle gouvernance ?

♦ Il faut d'abord dire que c'est le changement dans la continuité. Monsieur Odoul a dit que j'étais illégitime, ce qui renvoie au fait que le nouveau président n'est pas le produit d'une élection devant les Bourguignons Francs-Comtois. Mais il faut assumer les résultats électoraux de 2021, le programme qu'on a porté ensemble, l'héritage de Marie-Guite Dufay et apporter une touche personnelle pour compléter, faire valoir ma personnalité, les intuitions que j'ai et adapter le plan de mandat à la réalité politique du moment. On a une modification du tableau des élus qui correspond à des exigences territoriales. Un premier vice-président franc-comtois, tout le monde a compris que c'était l'affirmation de la place de la Franche-Comté dans l'exécutif. C'est la même

chose pour la deuxième vice-présidente qui est originaire de Besançon. Donc il y a dans l'organisation politique quelques signes qui sont donnés au territoire. Sur les délégations, on sera aussi dans une logique de mouvement réduit. Je pense que les deux sujets qui seront extrêmement importants dans mon esprit sont, d'une part, les questions de méthode : la place de la collectivité régionale vis-à-vis de ses partenaires et comment, dans une période où on parle de simplification, de proximité, parfois de territorialisation, où toutes ces questions sont posées au plan national, on peut nous-mêmes aussi ici se poser la question de la façon dont on fabrique de la politique publique, dont on travaille avec d'autres. Jen'ai plus envie d'entendre la région c'est loin, la région c'est compliqué. Le second sujet est la question de la fierté. Je ne veux pas laisser passer le sentiment que l'extrême-droite est dépositaire de la fierté du territoire parce qu'elle le fait à charge en critiquant tout ce qui va et contre les politiques qui sont conduites. Le président de région doit être le premier ambassadeur de ce qui fonctionne. Il faut que les gens soient fiers de leur région. Ça passe par de l'économie, par la mise en valeur, la mise en réseau, une valorisation de nos acteurs. Et quand une société veut s'installer, qu'elle sente qu'il y a une énergie particulière ici, qu'on y croit, que les élus se serrent les coudes parce qu'il y a un défi à relever dans cette région sur des plans qui sont un peu inquiétants, comme la démographie. Éric Houllley va s'occuper de la méthode que j'ai évoquée et Nicolas Soret qui est vice-président aux finances et à l'économie, pilotera le chantier de la fierté.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

La nouvelle commission permanente élue

Voici la composition de la nouvelle commission permanente à la région BFC :

- 1^{er} vice-président : Éric Houllley
- 2^e vice-présidente : Nabia Hakkar-Boyer
- 3^e vice-président : Patrick Molinoz.
- 4^e vice-présidente : Stéphanie Modde
- 5^e vice-président : Nicolas Soret
- 6^e vice-présidente : Myriam Chiappa-Kiger
- 7^e vice-président : Michel Neugnot
- 8^e vice-présidente : Isabelle Liron
- 9^e vice-président : Christian Morel
- 10^e vice-présidente : Françoise Tenebaum

- 11^e vice-président : Willy Bourgeois
- 12^e vice-présidente : Sarah Persil
- 13^e vice-président : Hicham Boujilat
- 14^e vice-présidente : Laëtitia Martinez
- 15^e vice-président : Bertrand Veau.

♦ Autres membres : Claire Mallard ; Stéphane Woyarowski ; Muriel Ternant ; Frédéric Poncet ; Salima Inezarene ; Jean-Marie Sermier ; Marie-Noëlle Biguinet ; Christophe Normier ; Martine Déchaud ; Denis Thuriot ; Catherine Barthelet ; Sylvain Mathieu ; Julien Odoul ; Géraldine Grangier ; Julien Guibert ; Inès Martin et Jacques Riccardetti

Bourgogne. Vendredi 5 septembre, l'Université Bourgogne Europe (UBE) présentait son bilan et ses projets pour l'année universitaire à l'occasion d'une traditionnelle conférence de presse de rentrée.

Thomas Vincent : « une rentrée sous de bons auspices »

Dijon
L'Université Bourgogne Europe (UBE) a présenté ses perspectives et son bilan d'activité pour cette rentrée universitaire 2025-2026, la première sous son nouveau statut d'Établissement public expérimental (EPE), effectif depuis le 1^{er} janvier dernier. « Malgré ses plus de 300 ans d'existence, l'UBE, désormais sous sa nouvelle forme, affiche une jeunesse institutionnelle et une ambition renouvelée. La rentrée se déroule sous de bons auspices avec des indicateurs plutôt favorables », a déclaré Vincent Thomas, président de l'UBE en préambule de cette conférence de presse.

POLITIQUE DE RECRUTEMENT AMBITIEUSE ET BUDGET EN HAUSSE

Pour guider son développement, l'UBE s'appuie sur un nouveau Comité d'orientation stratégique, « élément clé de la mise en œuvre de l'EPE ». Composé de cinq personnalités académiques et socio-économiques de dimension internationale, ce comité a pour mission d'observer et d'émettre des avis sur les actions de l'établissement. Sur le plan des ressources humaines, l'UBE privilégie « la stabilisation et le dialogue social », défend le président. Malgré les charges nationales non compensées par l'État, comme le glissement vieillesse

technicité, l'université maintient une politique ambitieuse avec 50 postes d'enseignants-chercheurs et 27 postes pour les personnels administratifs, techniques et sociaux mis au concours chaque année. De plus, 22 personnels contractuels ont été titularisés en CDI cette année ».

Le budget total de l'établissement pour cette année s'élève à 328 M€, en hausse par rapport aux 315 M€ de l'an passé. Les dépenses de personnel représentent la part la plus importante avec 241 M€. Celles de fonctionnement sont de 54 M€ et l'investissement est de 33 M€. Avec des recettes totales de 298 M€, l'UBE enregistre ainsi un déficit budgétaire de 30,6 M€. « L'UBE se conforme aux critères financiers du nouveau décret, affichant 41 jours de trésorerie (pour 30 requis) et 46 jours de fonds de roulement (pour 15 requis) », précise Vincent Thomas.

IA ET RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE

Cependant, un point d'attention majeur concerne la charge de personnel, qui atteint 83,38 % du budget, dépassant le seuil d'alerte fixé par l'État de 83 %. « Cette situation est à attribuer aux nouvelles charges décidées par l'État, non compensées, et au financement futur de la mutuelle du personnel estimé à 3,6 M€ par an à partir de 2026, sans garantie de compensation. Une gestion rigoureuse

demeure donc essentielle », argue Vincent Thomas.

Côté formations, la période 2025-2026 est marquée par l'ambitieux projet Académ'IA, pour lequel l'UBE a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt. Ce projet vise à sensibiliser, acculturer et renforcer les formations des étudiants de licence à l'intelligence artificielle (IA). Des conférences en L1, des modules en L2 et des programmes renforcés en L3, intégrant l'IA aux mathématiques, à la protection des données ou à l'impact sur le monde du travail, sont mis en place. Un nouveau magistère en mathématiques sur trois ans intègre également cette dimension IA. Les « Graduated Programs » continuent de favoriser l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale. Aux 14 programmes existants s'ajoutent six nouveaux items, comme l'Optimisation de la performance et du potentiel Humain ou encore un parcours intitulé « D'ingénieur à chercheur », conçu pour motiver les ingénieurs à poursuivre une formation doctorale, répondant ainsi à un besoin régional accru de docteurs-ingénieurs. « Le rayonnement scientifique de l'UBE est manifeste », affirme Vincent Thomas, prenant pour preuve le dernier classement de Shanghai qui voit l'université « gagner deux tranches de 100 places au niveau mondial, passant de la 800-



Vincent Thomas, président de l'UBE, au centre, entouré d'une partie des vice-présidents délégués. Crédit : JDP.

900e à la 600-700e place et de la 22e à la 20e place nationale ». Le déploiement d'une signature scientifique commune UBE avec ses partenaires devrait accroître le potentiel de publication de 32 %, avec des effets attendus sur les futurs classements. « La création en juillet du nouveau laboratoire commun Spark avec Safran et Sintermat pour explorer la thématique du développement de matériaux innovants illustre également la reconnaissance du haut niveau d'excellence de notre université. Il n'existe en effet que

trois laboratoires Safran en France, dont celui-ci ». À l'international, l'établissement renforce sa visibilité en accueillant, début novembre, la 2^e édition du « Researcher Grand Prix Forzem ». Une délégation se rendra également à Kumamoto (Japon) fin octobre dans le cadre du jumelage avec Dijon Métropole, visant à nouer « des majeures collaborations scientifiques dans l'agroalimentaire, l'agriculture et l'environnement ».

Frédéric Chevalier

Doubs. Mardi 26 août, Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole (GBM) et maire de la ville posait la première pierre du Numérique, un futur tiers-lieu situé au cœur de Planoise.

Faire du numérique un outil de justice sociale

Besançon
Inscrit dans la transformation de Planoise, quartier prioritaire de la ville, le futur bâtiment le Numérique a vu sa première pierre posée cet été, rue du Luxembourg. L'objectif est clair : rendre la culture numérique accessible à tous, délivrer des formations allant de l'e-inclusion à la professionnalisation, et favoriser l'émergence de nouvelles entreprises numériques (La filière numérique compte environ 2.000 emplois sur GBM). « Ce projet représente une initiative majeure pour le renouvellement urbain, l'inclusion sociale, le développement économique et la transition numérique du territoire », a estimé Anne Vignot, présidente de GBM et maire de Besançon. Nous avons l'ambition de faire du numérique un outil de justice sociale et d'attractivité. ce pôle d'excellence



stimulera l'innovation, la formation et l'entrepreneuriat, bénéficiant aux habitants de Planoise et à l'ensemble de la métropole ». Porté par GBM et sa SPL Territoire 25, le bâtiment de 3.072 m² se distingue par sa conception innovante et durable. Il intègre une structure mixte bois/béton, une production photovoltaïque en toiture, et un système de

recupération d'eau de pluie. Connecté au réseau de chaleur urbain, il sera également doté d'une gestion technique du bâtiment intelligente. Le rez-de-chaussée (792 m²), géré par GBM, proposera un FabLab équipé de machines numériques pour le grand public, une salle immersive à 360°, et des espaces de formation et de convivialité. Les

étages (2.280 m²), sous la gestion de Territoire 25, accueilleront des espaces de coworking, des bureaux privatifs et des plateaux modulables pour les entreprises du numérique. Un parcours résidentiel est envisagé, du primo-accueil aux installations long-terme pour les entrepreneurs. Le coût total de l'opération s'élève à 10,5 M€ HT, financé notamment par l'Anru (2,72 M€), la région BFC (2,83 M€), GBM (2 M€) et un prêt de 2,32 M€ de la Banque des Territoires. La volonté de la collectivité est de proposer des loyers maîtrisés à partir de 120 € HT/m²/an, incluant des services tels que l'accès internet sécurisé, un service d'accueil et des animations. Le démarrage du chantier débutera en novembre 2025, pour une livraison prévue à la mi-2027.

F. C.

Côte-d'Or

UNE NOUVELLE MAISON DÉPARTEMENTALE À BEAUNE. Grâce à un investissement de 5,88 M€, complété par 205.000 € de l'État, le conseil départemental de Côte-d'Or a inauguré une nouvelle maison départementale à Beaune. Le bâtiment de 3.200 m² abrite à la fois les services solidarité et l'agence territoriale de Côte-d'Or en charge des routes. Chaque jour, 66 agents travaillent dans ces nouveaux locaux. Le département souhaite également accueillir au mieux les usagers.

Nadège Hubert



en bref

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

- Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 € TTC**
- Par virement
(le RIB se trouvant sur votre facture)
- Par chèque à l'ordre du Journal du Palais
- Par prélèvement automatique
(merci de joindre un RIB)
- Par carte bancaire
(en appelant le standard 03 80 68 25 55)

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

le Journal du Palais
LE JOURNAL REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - (1967 ANNA) RESEAU LEGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Yonne. Les deux partenaires institutionnels ont renouvelé leur contrat de service, le 4 septembre dernier. Une coopération destinée à répondre aux besoins de recrutement et de formation dans le secteur industriel.

France Travail et la Métallurgie poursuivent leur front commun



Comme un symbole, la signature du document a eu lieu dans les locaux de Fruehauf, l'un des premiers employeurs industriels du département de l'Yonne. À l'instar de l'ensemble des acteurs de la métallurgie, le leader français de la fabrication de remorques et de semi-remorques connaît des difficultés récurrentes de recrutement, notamment dans les métiers du soudage. En présence de Stéphane Bailly, directeur régional de France Travail BFC, Claude Vaucouloux - délégué général de l'UIMM 89 et 58 - Sandrine Masson et Yves Hutin - respectivement directeur départemental France Travail de la Nièvre et de l'Yonne - ont signé le contrat de service qui les lie, à présent, jusqu'en 2027. Objectif : mutualiser les opérations de recrutement afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée dans « un secteur parfois sous-estimé, qui offre des emplois durables avec des salaires supérieurs à la moyenne nationale », souligne la délégation générale de l'établissement public. « Nous avons une ambition,



De gauche à droite : Yves Hutin, directeur départemental de France Travail Yonne, Stéphane Bailly, directeur régional de France Travail BFC, Claude Vaucouloux, délégué général de l'UIMM de l'Yonne et de la Nièvre et Sandrine Masson, directrice départementale de France Travail Nièvre. Crédit : JDP.

certes modeste autour de ce contrat, mais une ambition déterminée, celle de pouvoir faire se rencontrer ceux qui recherchent un emploi et ceux qui en offrent, a expliqué le délégué général de la métallurgie. Nous avons connu bien des difficultés au cours de ces dernières années à recruter des profils devenus extrêmement rares et à mettre en lumière l'attractivité de l'industrie en général, et de la métallurgie en particulier. En mettant en synergie les moyens de l'UIMM et de France Travail, nous avons déjà fait la démonstration que nous pouvions obtenir des résultats probants ». Une

coopération toujours aussi indispensable puisque, comme l'ont rappelé les directions - régionale et départementales - de France Travail : en Bourgogne Franche-Comté, l'industrie représente 17 % des offres tandis que le secteur pesait, en juin, près de 2.500 emplois dans l'Yonne (200 postes à pourvoir) et plus de 1.000 dans le département voisin (avec 800 postes à pourvoir).

REVALORISATION ET FÉMINISATION

Plusieurs axes de progrès ont été identifiés dans ce partenariat : identifier les métiers

en tension « tels que soudeur, chaudronnier et technicien de maintenance », promouvoir les métiers industriels auprès des demandeurs d'emploi, préparer les candidats à travers des cursus spécifiques et fluidifier l'opération de recrutement externe ou interne « incluant la promotion de formations en entreprises comme la préparation opérationnelle à l'embauche (POE) ». De nombreuses actions sont d'ores et déjà menées pour donner une nouvelle image de l'industrie ; l'UIMM de l'Yonne et de la Nièvre faisant office de précurseurs dans ce domaine en BFC. « Y compris auprès d'un public féminin », a souligné Yves Hutin. Dans la grande région, la féminisation dans le secteur industriel ne concerne encore que 22 % des postes. « Il faut être lucide, ce n'est pas quelque chose qui va se régler sur du très court terme, mais nous commençons à déceler une prise de conscience. Il existe de belles opportunités de carrière à mener pour les filles dans les métiers industriels », conclut Claude Vaucouloux.

Stéphane Bourdier

Yonne. La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a co-signé avec GRDF BFC la charte Interlud (programme Certificats d'économie d'énergie innovations territoriales et logistique urbaine durable), pour développer des solutions de décarbonation sur son territoire.

Pionnier en logistique durable



L'agglomération du Grand Sénonais s'engage en faveur de la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air. L'enjeu : assurer « la décarbonation progressive du territoire tout en apportant, quand même, le service à la population », indique Marc Botin, président de l'intercommunalité.

C'est aussi un véritable défi pour la collectivité qui ne peut pas imposer aux entreprises de verdir leurs parcs de véhicules. Même si elle prévoit de les y inciter fortement pour les prochains marchés publics. C'est toutefois un projet qui réunit de plus en plus d'acteurs de la vie économique du territoire : des circuits courts, favorisés par les communes, aux initiatives pro-environnementales du tissu industriel local.

De plus en plus de partenaires rejoignent en effet le mouvement, locaux mais aussi nationaux, notamment



De gauche à droite : Bérénice Levasseur, conseillère aux collectivités territoriales de l'Yonne chez GRDF, Marc Botin, président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, Éric Passetti, directeur territorial régional Bourgogne-Franche-Comté GRDF, et Amine Hiridjee, conseiller communautaire du Grand Sénonais en charge du projet. Crédit : JDP.

GNVert, filiale du groupe Engie, qui inaugurerait en mars dernier une nouvelle station multi-énergies (biogaz et gaz naturel vert) dans la zone industrielle des Vauquillettes. Lundi dernier, l'agglomération signait la charte Interlud aux côtés de GRDF. L'engagement est moral mais le groupe s'est porté volontaire pour intégrer

le dispositif avec toujours pour objectif de « devenir un opérateur bas carbone », selon les termes d'Éric Passetti, directeur territorial régional Bourgogne-Franche-Comté, au cœur même de ses installations et auprès de ses clients. À terme, GRDF souhaite « commuter le gaz fossile en un gaz vert produit au cœur des

territoires », affirme le directeur territorial, soit alimenter son réseau de gaz en énergie verte (200.000 km en France vert et 776 km dans le Grand Sénonais).

Aujourd'hui, l'agglomération se distingue parmi les grandes métropoles françaises déjà engagées, ou en voie de l'être, dans le développement de cette logistique urbaine durable. À l'échelle régionale, cette collectivité de taille plutôt modeste occupe une place remarquable aux côtés de Dijon et de Besançon, deux territoires majeurs où le dispositif est progressivement déployé. Une démarche d'autant plus innovante qu'elle dépasse la seule question énergétique : « ce n'est pas qu'un engagement de faire du gaz vert. C'est un engagement de travailler sur tous les secteurs », souligne Marc Botin. Pour Éric Passetti « c'est inspirant pour les territoires, petits et grands ».

Floriane Boivin

Yonne

LE SDEY CONTRACTE AVEC RTE AFIN D'AMÉLIORER LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS). Cet été, le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (Sdey) et Réseau de transport d'électricité (RTE) ont signé une convention de cofinancement dont l'objectif est de renforcer la qualité, l'accessibilité et la mise à jour du PCRS sur l'ensemble du département. « Le PCRS est un outil de référence pour tous les acteurs intervenant sur ou sous la voirie : collectivités, entreprises de travaux publics, exploitants de réseaux... », explique l'Établissement public de coopération intercommunale. Il permet une meilleure localisation des réseaux sensibles et non sensibles, dans le respect des exigences réglementaires qui entreront pleinement en vigueur à partir de 2026. C'est un levier essentiel pour renforcer la sécurité des travaux, prévenir les accidents sur les réseaux, et accompagner la transition numérique des territoires ». Ce partenariat d'une durée de quatre ans prévoit, notamment, une mise en commun des données et ouvre « la voie à un futur jumeau numérique du territoire, outil innovant pour la gestion des réseaux et de l'aménagement ».

UN DISPOSITIF ITINÉRANT POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DANS LE NORD DE L'YONNE.

Pour répondre aux difficultés croissantes d'accès aux soins sur le territoire, un Médicobus va être mis en circulation dès les prochains mois sur les routes départementales. Objectif : offrir des consultations de médecine générale au plus près des habitants. Ce dispositif mobile va ainsi renforcer la présence médicale dans les zones sous-dotées, en particulier auprès des publics les plus fragiles. Les médecins à bord seront salariés par le conseil départemental dans le cadre de son « Pacte Santé 2025-2027 », une stratégie engagée pour lutter contre la désertification médicale. La mise en œuvre du projet est assurée par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du nord de l'Yonne, en partenariat avec le conseil départemental, l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté, le conseil régional et la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Yonne (CPAM 89).

GESTION DES DÉCHETS : SEPT COMMUNES DE L'AUXEROIS TESTENT LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.

Depuis le 1^{er} juillet, Bleigny-le-Carreau, Chitry-le-Fort, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Vaux, Venoy et Villeneuve-Saint-Salves expérimentent un nouveau mode de collecte des déchets via des points d'apport volontaire (PAV). Mis en place pour un an, le dispositif regroupe plusieurs flux de tri dans des unités de valorisation locales, avec pour objectif d'améliorer le tri et de favoriser le recyclage. Un premier bilan fait état d'une participation « encourageante », selon la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. À Quenne, par exemple, six tonnes de biodéchets ont été collectées en juillet. Un accompagnement est prévu pour les personnes en perte d'autonomie, pris en charge par les communes avec un financement communautaire. Le dispositif est renforcé depuis juin par la « Val Mob », une déchèterie mobile équipée d'une remorque, qui circule mensuellement dans les sept communes pour collecter les petits encombrants.

en bref

Yonne.**Des ouvertures pour Schiever**

Schiever poursuit sa diversification sectorielle. Il y a quelques jours, le groupe icaunais spécialisé dans la grande distribution a annoncé l'ouverture de deux nouveaux magasins Blackstore, l'un à Arçonay, près d'Alençon, dans l'Orne et l'autre à La Chapelle-Saint-Aubin, près du Mans, dans la Sarthe, portant à six le nombre d'enseignes détenues par Schiever. « Créée en 2012 par la coopérative Intersport, Blackstore est une enseigne spécialisée dans la mode urbaine, proposant une sélection pointue de vêtements, chaussures et accessoires des plus grandes marques. Avec un positionnement lifestyle et multi-marques, Blackstore s'impose comme une référence incontournable pour tous les passionnés de mode », précise l'entreprise avallonnaise fondée en 1871. Acteur indépendant, celle qui a choisi de rejoindre, il y a quelques mois, la coopérative Super U pour l'approvisionnement de ses supermarchés compte plus de 200 magasins « multimarques et multiformat » en France et à l'international.

Côte-d'Or. Élus locaux, promoteurs et bailleurs ont posé la première pierre du futur quartier à deux pas de l'Ouche et du canal de Bourgogne.**Dijon : Bruges 2 sort de terre**

En 2003, l'idée de reprendre une friche pour en faire un quartier d'habitation et de concourir au niveau européen a germé dans l'esprit de François Rebsamen, alors maire de Dijon, et de son adjoint à l'urbanisme Pierre Pribetich. « Le projet construit en 2005 n'a pas abouti, alors nous avons posé un nouveau cahier des charges tourné vers l'écologie avec des maisons sur pilotis notamment », se souvient ce dernier. Repoussé pour éviter d'éventuels recours en justice, le projet de logement Bruges 2 a également été freiné quand un cimetière des pestiférés a été découvert sur le site. Plus tard, la Covid s'en est mêlé, ralentissant encore la transformation de la friche. Finalement, le 5 septembre 2025, soit plus de 20 ans plus tard, les deux élus, entourés de la maire de Dijon, des promoteurs et bailleurs sociaux acteurs du projet, ont posé la première pierre d'un futur quartier qui devrait accueillir plus de 700 logements. Enfin, c'est à Pierre Pribetich, originaire du Nord, que le quartier doit son nom mais aussi son identité en brique. « J'ai tenu bon même si on m'a déconseillé de le faire en raison du prix ou de la complexité. »

La première tranche, dont la



livraison est attendue au premier semestre 2027, comptera 379 logements avec une résidence étudiante de 177 logements, 24 appartements à loyer modéré portés par Grand Dijon Habitat ou encore 103 logements familiaux prêts à vivre avec services. La seconde tranche débutera à la même période. 80 % des entreprises participant au projet sont issues du tissu local selon Bouygues Construction.

SOUCI ENVIRONNEMENTAL

Le quartier Bruges 2 tourné vers l'Ouche fera la part belle à la brique et intégrera une dimension environnementale avec un parc urbain et une zone de 5000 m² de maraîchage sacralisée. La présence des voitures y sera limitée et elles pourront stationner dans un parking en silo puisqu'aucun sous-sol n'est

prévu pour préserver les sols et parer au risque d'inondations. « Nous construisons des îlots de fraîcheur », insiste François Rebsamen, président de Dijon métropole et (alors) ministre de l'Aménagement du territoire. « Aujourd'hui nous comptons 1,8 personne par habitat contre 3,1 personnes par le passé », souligne Nathalie Koenders, maire de Dijon, qui souhaite que le projet allège les tensions sur le marché immobilier. « 70 % de la production de logements neufs servent à installer des Dijonnais déjà présents dans la ville. En parallèle, nous avons une croissance démographique juste et maîtrisée de 0,5 % ». La maire se réjouit par ailleurs que Dijon affiche un taux de logements sociaux supérieur au seuil imposé de 20 %.

Nadège Hubert

Territoire de Belfort.**Grandvillars : un marché couvert**

Anais Monnier Von Aesh, vice-présidente départementale, Christian Rayot, Président de la CCST et Florian Bouquet, Président du Département du Territoire de Belfort. Crédit : CD 90.

Dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, le département du Territoire de Belfort a souhaité accompagner la création d'une halle couverte sur la place de la Résistance à Grandvillars. La convention fixant les modalités du soutien du département, signée le mardi 2 septembre au siège de la Communauté de communes du sud Territoire à Delle, officialise l'aide de la collectivité locale d'un montant de 150.000 € sur un montant global de 896.250 € hors taxes. Les enjeux liés à cette nouvelle infrastructure sont multiples : soutenir les circuits courts, renforcer le dynamisme du centre-ville, encourager la consommation locale et offrir aux habitants un lieu de convivialité et d'échanges. Les travaux devraient s'achever avant fin 2026.

Detox digitale à la CCI 90

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort s'engage dans le dispositif « Digital Detox - Clean IT ! » initiative visant à transformer la sobriété numérique « en une véritable dynamique territoriale durable et reproductible ». Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Ademe dans le cadre d'un appel à projets national « Sobriété numérique - territoire ou filière » pour lequel la CCI du Territoire de Belfort a été retenue. Le projet est clair : faire émerger une culture partagée de sobriété numérique, et intégrer des pratiques responsables dans le quotidien des entreprises, collectivités et de l'ensemble des acteurs du Territoire de Belfort.

Côte-d'Or.**Le Village by CA et la SATT Sayens signent un partenariat pour renforcer l'innovation**

Le 3 juillet, Le Village by CA (incubateur porté par le Crédit Agricole) et la SATT Sayens (société d'accélération de transfert de technologie qui assure le financement et l'accompagnement de projets en phase de pré-maturation et de maturation) annonçaient la signature d'un partenariat pour renforcer la dynamique d'innovation deep tech sur le territoire et soutenir la création et la croissance de start-up issues de la recherche publique. Cette coopération « vise à mieux connecter les acteurs de la recherche publique, de l'entrepreneuriat et de l'industrie, en combinant l'expertise de la SATT Sayens en matière de soutien à l'innovation, à la R&D et dans la maturation de technologies de rupture au savoir-faire du Village by CA en matière d'accompagnement de start-up et d'animation d'écosystèmes d'innovation », assurent les deux parties dans un communiqué. Concrètement, ce partenariat poursuit l'objectif de valoriser les expertises scientifiques du territoire en les connectant via un accès privilégié aux besoins des entreprises (entreprises de toutes tailles, investisseurs, ...) et acteurs économiques régionaux ; favoriser l'émergence et le développement de projets innovants à fort potentiel, issus des laboratoires de la recherche publique du territoire ; créer des passerelles opérationnelles entre la recherche académique, les startups et les entreprises ; accompagner des entrepreneurs deep tech dans leur phase d'amorçage et de go-to-market.

PLUSIEURS DOMAINES CONCERNÉS

Ce partenariat illustre une ambition commune : accélérer l'émergence d'innovations à fort impact dans des domaines stratégiques comme la transition énergétique et climatique ; l'agriculture, la viticulture et l'agroalimentaire durables ; la santé et le bien vieillir ; ou encore les technologies digitales et numériques, et l'industrie. « En associant nos expertises complémentaires, nous créons un véritable tremplin pour faire émerger et réussir les futures pépites technologiques, dont notre territoire a besoin », déclare Tristan Lamy, directeur de la transition des entreprises et de l'agriculture de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. « Ce partenariat permet de renforcer notre mission de valorisation de la recherche publique en rapprochant les équipes de recherche des laboratoires [de nos établissements actionnaires et partenaires] et start-up des marchés et des acteurs clés de l'innovation », souligne Romain Liege, président de la Satt Sayens. La convention a été officiellement signée le 2 juillet à Dijon, lors de l'évènement Sayens Pitch Session (SPS) au sein du Village by CA. Sayens Pitch Session est l'évènement plateforme dédié aux start-up deep tech du quart nord-est de la France à la recherche de financements. Cette 3^e édition était organisée par la Satt Sayens en partenariat avec les Satt Conectus et Satt Nord, l'incubateur Deca BFC et l'incubateur Lorrain, avec le soutien du Pôle Universitaire d'Innovation Bourgogne Franche-Comté et du Pôle Universitaire d'Innovation de Lorraine. Il bénéficie, au titre du partenariat signé, de la collaboration du Village by CA.

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Opinions

IA à l'école : et si on misait d'abord sur l'intelligence humaine ?

Syndicat SNES-FSU

Dans sa conférence de presse de rentrée, la rectrice de l'académie de Dijon a mis ses pas dans ceux de la ministre Borne (à présent ministre démissionnaire), qui avait sorti de son chapeau la carte magique « Intelligence Artificielle » censée répondre à tous les problèmes et surtout détourner les regards des vrais enjeux de l'école publique : lutte contre les inégalités, revalorisation salariale, conditions de travail et d'apprentissage dégradées, difficultés à recruter des personnels...

La rectrice annonce vouloir généraliser une expérimentation d'enseignement à l'IA menée dans un lycée dijonnais en 2024-2025, en disant s'appuyer sur des premiers retours très positifs.

Le SNES-FSU de l'académie de Dijon n'a pas les mêmes informations que la rectrice et reste très dubitatif :

- il n'a pas été présenté de bilan complet à l'équipe éducative de l'établissement concerné, et encore moins aux représentants syndicaux dans les instances académiques ;

- l'expérimentation a été coûteuse en moyens horaires, débloqués à titre exceptionnel et en nombre insuffisants pour permettre la rémunération complète du travail fourni,

- les enseignants n'ont pas donné de suite favorable à la demande qui leur a été faite de rédiger une plaquette de bilan de l'expérimentation en cédant leurs droits de propriété intellectuelle à l'Éducation nationale.

Dans un contexte où les enseignements obligatoires du second degré ne sont pas assurés partout parce qu'il n'y a pas de professeur-e nommé-e devant chaque classe, dans un contexte où les enseignements obligatoires sont assurés dans des conditions difficiles (effectifs très chargés dans les classes), dans un contexte enfin où des missions obligatoires inscrites au Code de l'éducation telles que l'Evars (éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) ne sont pas assurées faute de moyens, le SNES-FSU s'interroge sur les priorités du Rectorat et du Ministère.

Par ailleurs, le SNES-FSU recommande la prudence et un véritable recul critique sur les conséquences du recours aux intelligences artificielles génératives. Celles que le grand public est amené à utiliser sont détenues par de puissants groupes animés par des ambitions hégémoniques à l'opposé des valeurs du service public, qui vise à construire le bien commun et à émanciper des

jeunes en construction. Elles ne répondent pas aux réglementations (dont le RGPD) auxquelles l'Éducation nationale doit se plier pour protéger les élèves, les familles et les personnels. Elles ont un impact environnemental documenté, ce qui entre en contradiction avec les objectifs de l'école dans la prise en compte des enjeux écologiques.

Les déclarations de la ministre quelques jours seulement avant la rentrée puis de la rectrice ressemblent bien à une fuite en avant alors que nous n'avons pas encore le recul nécessaire notamment au travers d'études solides, pour connaître les conséquences de ce phénomène nouveau. Pour le SNES-FSU, un principe de précaution doit prévaloir. Mais les entreprises de la EdTech, qui ont depuis longtemps leurs entrées au ministère, n'en ont cure.

Le SNES-FSU Dijon appelle les acteurs et actrices politiques à la responsabilité au sujet de l'IA, particulièrement dans le système éducatif, et continuera d'être aux côtés des collègues et de la défense de leurs métiers en organisant des stages de formation syndicale sur ce sujet. Le prochain aura lieu à Dijon en décembre prochain et nous y inviterons la profession.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

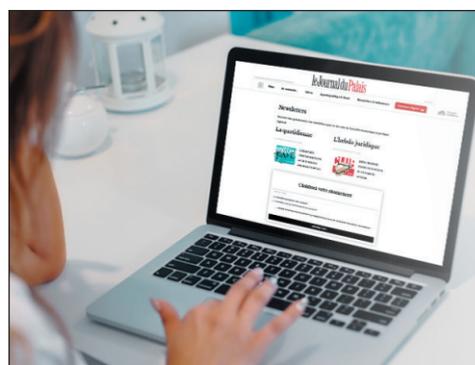
L'entrepreneuriat, version bienveillance



Cette semaine, et alors que les sujets abondent - au choix : la mort d'un influenceur pro-Trump, le dernier d'une série déjà hallucinante d'assassinats ou tentatives d'assassinat de personnalités politiques aux États-Unis ; les attaques russes en Pologne, pays membre de l'Otan ; une étude qui lie, chiffres à l'appui, scrolling et perte de points de PIB, sans parler du QI - j'ai choisi de me recentrer sur du local : la soirée des lauréats 2024 distingués par Réseau Entreprendre en Bourgogne. L'association repose sur un principe simple : des chefs d'entreprise, des experts-comptables, des avocats... offrent de leur temps, de leurs compétences et de leur énergie pour détecter, soutenir, accompagner et faire éclore des entreprises, depuis l'idée jusqu'à leur lancement, pour leur permettre de s'enraciner et de durer. Le tout gracieusement, parce qu'ils et elles croient en l'entrepreneuriat, croient dans la volonté et l'enthousiasme des porteurs et porteuses de projets et croient dans leur territoire. Alors oui, on me rétorquera qu'une soirée où chacun se félicite du chemin parcouru, où l'entraide, l'exigeante bienveillance et le dynamisme priment, ne reflète pas la vérité de l'entrepreneuriat, avec son lot d'âpre solitude, de bilans comptables décevants, de temps qui n'a plus rien de libre et de doutes. Pas plus qu'elle ne reflète la concurrence parfois féroce, les coups bas et le moral qui joue les montagnes russes (encore les Russes). Certes. Mais si une fois dans l'année, UNE FOIS, on pouvait oublier la morosité et se réjouir sans céder au sarcasme ? Interrogé par une consœur, le chanteur de Feu ! Chatterton, Arthur Teboul, a dit quelque chose comme : « L'époque est trop violente pour qu'on se permette le luxe du cynisme » et bien pour une fois, (et Dieu sait que j'aime ce type de luxe), j'ai bien envie de faire mienne cette formule.

Le regard de Faro

L'ALBANIE SE DOTE D'UN MINISTRE GÉNÉRÉ PAR L'IA



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le coin bouquins

SAUVER SA PEAU, SA BOÎTE, ET LA PLANÈTE.



Vous cherchez du sens et de l'impact dans votre travail, mais vous vous sentez perdus, impuissants, paralysés ? Thomas Burbidge présente ici le guide d'actions écologiques le plus complet à destination des entrepreneurs, freelance et indépendants, pour identifier les actions les plus impactantes à mettre en place au travers de trois leviers de transformation : une entreprise qui participe aux solutions écologiques ; un mode de vie qui prend soin des ressources de la planète ; un engagement citoyen qui change les règles du jeu. Pour découvrir par exemple comment : construire une méthode de travail éco-responsable, identifier vos habitudes les plus importantes à faire évoluer ou s'engager avec justesse sans être submergé par l'éco-anxiété.

♦ Éditions Eyrolles, 272 pages, 20 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

SELARL MC TRONCIN

Société d'Avocat
7 boulevard Rembrandt - Immeuble Apogée C - 21000 DIJON
Tél. : 06 20 98 09 03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À L'AUDIENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE DIJON (21000), 13 Boulevard Clémenceau - SALLE A

A. DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

COMMUNE DE MONTBARD (21500)

Une maison de ville sise à MONTBARD, 5 rue de la Fontaine comprenant :
- Au sous-sol : cave ;
- Au rez-de-jardin : buanderie, séjour, salle de bain-wc et dégagement ;
- Au rez-de-chaussée : hall d'entrée, wc, cuisine et salle à manger, terrasse ;
- Au premier étage : palier, trois chambres et salle de bain-wc.
Le tout cadastré section Al n° 139, n° 142 et n° 147 pour une contenance de 1 are 91 centiares.

B. DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :
Mercredi 15 octobre 2025 à 10 heures 30
au Tribunal Judiciaire de DIJON (21000) - 13 Boulevard Clémenceau, Salle A

MISE À PRIX : 50.000 €uros (cinquante mille euros)

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux.

C. DATE DE LA VISITE : La visite des lieux est fixée au mercredi 1^{er} octobre 2025 à 10H00 (rendez-vous sur place).

D. RENSEIGNEMENTS : Il convient de vous adresser :

- Au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal judiciaire de DIJON où le cahier des conditions de la vente peut être consulté (le matin uniquement) ;
- Éventuellement, au Cabinet de Maître Marie-Christine TRONCIN - Avocat, 7 boulevard Rembrandt - Immeuble Apogée C - 21000 DIJON. Téléphone : 06.20.98.09.03. L2503697

Maître Céline JULIAND (E)

Avocat au Barreau
de THONON-LES-BAINS
Immeuble Le Concorde
5 rue de l'Hôtel-Dieu
74200 THONON LES BAINS
Tél : 04.50.76.78.41
celinejuliand@gmail.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE LA NUE-PROPRIÉTÉ D'UN ENSEMBLE

IMMOBILIER sis 13 rue de Paradis A BEAUNE (21700)

MISE A PRIX : 25.000 €uros

Fixée au **MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 À 10 HEURES 30**

À l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de DIJON, au Palais de Justice, sis 13 Boulevard Clémenceau - 21033 DIJON CEDEX, en salle A.

DESIGNATION - LOT UNIQUE

Sur la commune de BEAUNE (Côte d'Or), 13 rue de Paradis à savoir : la nue-propiété d'un ensemble immobilier comprenant un rez-de-chaussée, un étage, mansardes et grenier dessus, caves dessous, bûcher, buanderie, aisanes et dépendances figurant au cadastre sous les références suivantes : Section AB n° 114, lieudit 13 rue Paradis pour 2 a et 85 ca.

La SCP REFLEX, Commissaires de Justice, indique dans son procès-verbal de description en date du 30.09.2024 que le bien saisi, constitué de 6 logements est actuellement occupé par six locataires, qu'aucun logement n'est vacant, que le premier logement mesure 88,64 m², le deuxième mesure 43,35 m², le troisième 103,19 m², le quatrième 57,90 m², le cinquième 82,48 m² et le dernier 58,60 m².

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des conditions de vente, déposé le 20 novembre 2024 sous le RG n° 24/00045 au Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de DIJON et de ses deux dires annexés.

Une visite des lieux sera assurée sur place par La SCP REFLEX, Commissaires de Justice 9 Bld Clemenceau - BP 32692 - 21026 DIJON CEDEX, (tél. 03.80.74.69.69) le mardi 14 octobre 2025 à 14h00.

Le cahier des conditions de vente et ses annexes sont consultables sur le site : <https://avoventes.fr/>

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Cabinet de Cabinet de Me Jean-Eudes CORDELIER de la SELAS LEGI CONSEILS BOURGOGNE, Avocat au Barreau de DIJON demeurant 21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON. Tél. : 03.80.28.05.53. Mail : contact@legiconseils.com. L2504213

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Adjudications



LDH AVOCATS
6 rue de l'École de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 15 octobre 2025 à 10h30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.
FONTAINE LES DIJON (21121), 10 rue de Bel Air

Cadastré section BD n°38 pour 7 ares et 08 centiares

Une maison d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée, bureau, séjour, cuisine, salle d'eau, wc ;
- au 1^{er} étage : 4 chambres, salle d'eau, wc ;
- au 2^{ème} étage : mezzanine ;
- au sous-sol : local.

Garage.

Terrain clos et arboré.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 182.000 €uros

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

Visite : Jeudi 02 octobre 2025 à 11h00

A la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 1.331.400.718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est à Paris 13^{ème}, 182 avenue de France, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'École de Droit à Dijon.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'École de Droit à Dijon. L2504255

Avis d'attribution

Commune de MERCEUIL (21190)

Marché de Travaux - Avis d'attribution - Affaire n° MERCEUIL-2025-1

- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune de MERCEUIL, 21 rue du Bourg - 21190 MERCEUIL - Tél. : 03.80.21.47.66 - Courriel : mairie@merceuil.fr
Adresse du profil acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr
- OBJET DU MARCHÉ : Travaux de réhabilitation et extension de l'école primaire de MERCEUIL. Les travaux sont répartis en 13 lot.
- Terrassement - VRD : Code CPV 45112500-0
- Démolition - maçonnerie : Code CPV 45262522-6
- Charpente bois - Mur ossature bois : Code CPV 45422100-2
- Étanchéité : Code CPV 45261210-9
- Menuiseries extérieures bois : Code CPV 45421000
- Isolation extérieure - Enduit mince sur MOB : Code CPV 45320000-6
- Isolation - Plâtrerie - Peinture : Code CPV 45324000
- Menuiserie intérieure bois : CPV 45421000-4
- Électricité : Code CPV 45311000
- Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire : Code CPV 45330000-9
- Carrelage - revêtements muraux céramiques : Code CPV 45431000-7
- Plafonds suspendus : Code CPV 45421146-9
- Plateforme élévatrice PMR : Code CPV 45313100-5

3. PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée en application des articles L1111-1 (art 4) et L2123-1 (art 42 2°) et des articles R2123-4 et R2123-5 (art 27) du Code de la commande publique.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES : Le jugement des offres a été effectué selon les critères du règlement de la consultation.

5. ADJUDICATAIRES :

- TERRASSEMENT - VRD : SA GAUDRY BTP, ZA du Breuil - 21490 RUFFEY LES ECHIREY. Montant H.T. : 52.141,60 € ;
- DÉMOLITION MACONNERIE : SA GAUDRY BTP, ZA du Breuil - 21490 RUFFEY LES ECHIREY. Montant H.T. : 111.168,10 € ;
- CHARPENTE BOIS - MUR OSSATURE BOIS : CEM, 30 rue des Mardors - 21560 COUTERNON. Montant H.T. : 118.053,65 € ;
- ETANCHEITE : SARL RDV ETANCHEITE, 151 rue des Sombardiens - 71118 SAINT MARTIN BELLE ROCHE. Montant H.T. : 82.000,00 € ;
- MENUISERIES EXTERIEURES BOIS : MENUISERIE CAILLOT, 1 rue des Prés Deschenaud - 71490 COUCHES. Montant H.T. : 55.783,66 € ;
- ISOLATION INTERIEURE - ENDUIT MINCE SUR MOB : SARL PIER, 10 rue des Métiers - 21170 SAINT USAGE. Montant H.T. : 43.500,00 € ;
- ISOLATION - PLATRIERIE - PEINTURE : BONGLET SA, 1840 route de Besançon - 39000 LONS LE SAUNIER. Montant H.T. : 80.212,00 € ;
- MENUISERIES INTERIEURES BOIS : MENUISERIE CAILLOT, 1 rue des prés Deschenaud - 71490 COUCHES. Montant H.T. : 60.757,61 € ;
- ELECTRICITE : Courants Forts/Faibles : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, 245 rue Charles de Freycinet - 21600 LONGVIC. Montant H.T. : 47.091,36 € ;
- CHAUFFAGE-VNTILATION-PLUMBERIE-SANITAIRE : SAS COMALEC, 3 rue Ferrée - 71530 CRISSEY. Montant H.T. : 146.630,90 € ;
- CARRELAGE-REVETEMENTS MURAUX CERAMIQUES : SARL BRULARD, 8 rue Marc Seguin - 71530 CRISSEY. Montant H.T. : 43.405,00 € ;
- PLAFONDS SUSPENDUS : SAS ISOPLAC, 13 rue Docteur Quingnard - 21019 DIJON. Montant H.T. : 10.249,20 € ;
- LATEFORME ELEVATRICE PMR : ARATAL ATTRACTIVITE MOBILITY, 230 rue Marius Lacrouze - 71850 CHARNAY LES MACON. Montant H.T. : 22.200,71 €.

6. DÉLAI GLOBAL D'EXÉCUTION : 11 mois (dix mois de travaux et un mois de préparation).

Les prix sont traités à prix fermes actualisables.

Sous-traitance déclarée : 0.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 10 septembre 2025.

Nombre d'offres reçues : 32.

Cette procédure n'a pas fait l'objet d'un avis d'information à l'OPOCE.

8. DATE DE L'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : 10 septembre 2025.

L2504285

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

FADDA / SARL
L'ATELIER DES
NUANCES

Vente de fonds artisanal

Suivant acte reçu par Maitre MUGNERET le 5 septembre 2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 09/09/2025, dossier 2025 38891, réf 2104P01 2025 N 2192, contenant :

CESSION DE FONDS ARTISANAL
Par Monsieur Gonario FADDA demeurant à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 12B rue de la cure,

Au profit de la SARL L'ATELIER DES NUANCES au capital de 1.500 €, siège à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 13 rue du four, R.C.S. DIJON 989 970 702 D'UN FONDS ARTISANAL de coiffure mixte, vente de parfumerie, produits et articles liés à l'activité, sis et exploité à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 13 rue du four connu sous la dénomination professionnelle GONARIO COIFFEUR pour lequel Mr FADDA est immatriculé au R.C.S. DIJON 403 096 555.

Moyennant le prix de 65.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 55.000 € et aux éléments corporels pour 10.000 €.

Entrée en jouissance : 1^{er} septembre 2025.

Les oppositions seront reçues chez Maitre MUGNERET où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2504263

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SARL INES
SERVICES CENTER
/ SARL PALMARESVente de fonds de
commerce

Suivant acte reçu par Maitre LAUREAU le 1^{er} septembre 2025, enregistré au SPFE DIJON I, le 10/09/2025, dossier 2025 38985, réf 2104P01 2025 N 2200, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par la SARL INES SERVICES CENTER au capital de 1.000 €, siège à DIJON, 28 rue charrie, R.C.S. DIJON 881 803 704 ;

Au profit de la SARL PALMARES au capital de 1.000 €, siège à DIJON, 28 rue charrie, R.C.S. DIJON 989 860 549 ;

D'UN FONDS DE COMMERCE d'esthétique et vente de produits cosmétiques sis et exploité à DIJON, 28 rue charrie connu sous l'enseigne «INES CENTER».

Moyennant le prix de 55.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 42.760,01 € et aux éléments corporels pour 12.239,99 €.

Entrée en jouissance : 1^{er} septembre 2025.

Les oppositions seront reçues chez Maitre LAUREAU où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis.

L2504276

CLEMANT/LES 3
FROMAGERS

Suivant acte reçu par Maître Valentine LUCIANI, titulaire d'un Office Notarial à DIJON, le 1^{er} septembre 2025,

La société dénommée CLEMANT, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 28 rue Musette, identifiée au SIREN sous le numéro 832403125 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

A vendu à :

La société dénommée LES 3 FROMAGERS, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 28 rue Musette, identifiée au SIREN sous le numéro 990197584 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Un fonds de commerce de fromagerie, crèmerie, sans affinage ni fabrication, épicerie fine, vente de vin, exploité à DIJON (21000), 28 rue Musette.

Moyennant le prix de TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370.000,00 €). Ce prix s'applique aux éléments incorporels pour TROIS CENT TRENTA MILLE EUROS (330.000,00 €), et aux éléments corporels pour QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €).

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office notarial de Maître Valentine LUCIANI, sis à DIJON (21000), 33 rue de Montchapet, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

L2504253

AVIS DE CESSION DE
FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte électronique en date du 25/08/2025, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement DIJON le 28/08/2025, dossier 2025 00037462, référence 2104P01 2025 A 01995, la société AAM, SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 8, place de l'Eglise - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, 818 923 104 RCS DIJON, a cédé à la société LE GOUT DES AUTRES, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 8, place de l'Eglise - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, 989 912 209 RCS DIJON, son fonds de commerce de commerce de café, bar, brasserie et restaurant exploité au 8, place de l'Eglise - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, et ce, moyennant le prix de cession global de 240 000 euros, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 818 923 104 00017. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 25/08/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au cabinet DU PARC - MONNET, 4 B, rue Jeanne BARRET - 21000 DIJON, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2504249

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SCI JADE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 25/07/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI JADE
Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporter à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Siège social : 84 Rue Maxime Guillot, 21300 CHENOVE
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. GAUYACQ Raymond 9 Rue Bellevue 21121 DAIX

Clauses d'agrément : Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et donné par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Raymond GAUYACQ

L2501508

ARC ETOILE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue en Val Fontaine
21490 SAINT JULIEN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT JULIEN du 02/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ARC ETOILE
Siège social : 9 Rue en Val Fontaine, 21490 SAINT JULIEN
Objet social :

- L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la gestion, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ;

- L'entretien, la rénovation ou l'aménagement desdits biens immobiliers afin d'assurer leur exploitation optimale dans le cadre de son activité lucrative ;

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexandre CICCARDINI, demeurant 8 rue des Layottes, 21490 BELLEFOND

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, hors cessions entre associés, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis : La Gérance.

L2504164



G2S SPORTS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/09/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : G2S SPORTS
Objet social : L'étude, conception, fabrication et vente de système d'éclairage à LED et tout autre système d'éclairage ; L'import, l'export, l'achat revente de matériel d'éclairage à LED et tout autre système d'éclairage ; L'étude et la prescription de solutions d'éclairage s'inscrivant dans une démarche développement durable ; Toutes opérations concernant les technologies d'éclairage actuelles et futures s'inscrivant dans une démarche de développement durable ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Conseil en relations publiques et en communications, activités de services et activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion notamment dans les domaines du marketing sportif, de la gestion administrative, de l'ingénierie organisationnelle et stratégique, du sponsoring, de la politique sportive territoriale... ;

Siège social : 10 Boulevard Eugène Spuller, 21000 DIJON

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : G 2 S, SCI au capital de 1 000 €, ayant son siège social 10 Boulevard Eugène Spuller 21000 DIJON au RCS de DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clauses d'agrément : Libre entre associés, agrément avec les tiers.

L2504174

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



LES BELLES CHAUMES

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 Euros
Siège social : 7 Place des Marronniers
21700 CHAUX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAUX du 01/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : LES BELLES CHAUMES.

Siège : 7 Place des Marronniers - 21700 CHAUX.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 300 €.

Objet :

- Location d'un bien servant à l'élaboration et au stockage du vin ;

- Exploitation viticole et notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation, prendre à bail tous biens ruraux ou non, exploiter les biens dont les associés sont locataires ou propriétaires qui auront été mis à disposition ;

- Le négoce et l'élevage de vin ;

- L'achat, revente de vins et spiritueux, d'accessoire et de tout objet d'œnologie, de produits du terroir ;

- Le conseil viti-vinicole, en œnologie ;

- L'organisation d'évènement autour du vin ;

- L'activité d'entrepositaire agréé ;

- Location de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes.

Organisation et réalisation de séminaires, réunions évènementielles avec service de restauration et animations diverses.

Commerce d'épicerie, de produits du terroir ou tout produit qui pourrait être en lien avec les activités de l'établissement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés et descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Eliette AYROULET, née le 1^{er} septembre 1983 à CHOISY LE ROI, de nationalité française, demeurant 7 place des Marronniers - 21700 CHAUX.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2504220

SCI IMMO VAÏA

Par acte sous signature électronique du 09/09/2025, il a été constituée la société suivante : Forme : SCI.

Dénomination : SCI IMMO VAÏA.

Siège : 26 rue Marguerite de Flandre, 21000 DIJON. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; l'aliénation de tous biens immobiliers, par vente, échange ou apport en société ; - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 € en numéraire. Gérant : Hugo MUEL (26 rue Marguerite de Flandre 21000 DIJON). Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à la majorité des 2/3 du capital. Immat au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2504265

NELLIVIER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 05/09/2025, il a été constitué une société civile au capital de 900 €, dénommée NELLIVIER, dont le siège social est situé 4 B, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet, l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer et l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses parts sociales, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom, le droit de vote appartient aux usufruitiers des parts sociales. Les cessions de parts sociales, y compris au profit des associés, sont soumises à l'agrément d'au moins deux tiers des droits de vote. Monsieur Olivier DECOMBE, demeurant 5, rue de la Cocarde - 21220 FIXIN, a été nommé en qualité de Gérant sans limitation de durée. Pour avis.

L2504264

de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui, et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Sont nommés gérants de ladite société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Antoine Philippe Hervé MOREL, conducteur de travaux, demeurant à VILLERS LES POTS (21130), 1 rue des Buttes ;

- Madame Emilie Ingrid GUYOT, Infirmière, demeurant à VILLERS LES POTS (21130), 1 rue des Buttes.

L2504221

MODIFICATION

DE STATUTS

BRASSERIE BACCHUS

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 500 euros

Siège social : 30 Place Général

LECLERC

21120 IS SUR TILLE

989828702 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération

en date du 4 septembre 2025, la

collectivité des associés a nommé

en qualité de cogérante Madame

Jade CHAUSSENOT, demeurant 6B

boulevard Montaigne 21000 DIJON,

pour une durée illimitée, avec effet

retroactif au 14 août 2025.

Pour avis : La Gérance

L2504209

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

PHILAE

Sociétés par actions simplifiée
au capital social de 4.455.000,00 Euros
Siège social :
18 avenue Française Giroud
21000 DIJON
444 541 817 R.C.S. Dijon

En date du 1/09/2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société.

Anciennement rédigé comme il suit : «La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement et ce, uniquement à titre accessoire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Elle peut faire toute opération se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation».

L'objet social est désormais le suivant : «La société a pour objet soit directement, soit indirectement, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations, au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté et par extension en France : la réalisation de toutes opérations dans le domaine immobilier, notamment : la prise de participation dans des sociétés exerçant une activité de promotion immobilière ou d'aménagement en particulier les sociétés civiles de construction vente ; l'achat et la vente de biens fonciers ; l'acquisition de parts de SCPI (sociétés civiles de placement immobilier), d'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier), de SPPICAV (Société de Placement à Prépondérance Immobilière A Capital Variable) ou de sociétés foncières ; Toutes prestations de service et de conseil de quelque nature qu'elles soient au bénéfice des filiales et participations qu'elle détient ; et généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales. La Société peut agir tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou sociétés, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.»

Mention sera faite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2504212



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI LULUE

Société civile immobilière
au capital social de 8 Euros
Siège social : 8 rue Bannelier
21000 DIJON
750464299 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 13 juin 2025, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 8 € à 7 €.

Mention sera portée au R.C.S. de Dijon.

L2504234

CAP SUD JPR

SCI au capital de 609,80 Euros
Siège social :
596 rue de la Piece Cornue, et 624
21160 MARSANNAY LA COTE
423 292 234 R.C.S. Dijon

Il est publié à titre de régularisation, que par décision de l'Assemblée générale du 10/07/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Christian BOVE demeurant 1 RUE JEAN-BAPTISTE MORLOT - 21000 DIJON en qualité de co-gérant en remplacement de Monsieur Michel BOVE décédé le 13 juin 2023.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2504237



TOTUM AVOCATS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.100 Euros
Siège social :
69 rue Président Edouard Herriot
69002 LYON
953104379 R.C.S. Lyon

L'Assemblée Générale mixte réunie le 30 juin 2025 a décidé :
- de nommer en qualité de gérant, Monsieur Jérôme BURRIER domicilié professionnellement à DIJON (21000), 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy en remplacement de Madame Céline DELAPORTE ;

- de remplacer à compter du 30 juin 2025, la dénomination sociale «TOTUM AVOCATS» par «COQUILLE 1» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier, à compter du 30 juin 2025, l'objet social pour l'exercice de toutes activités de prestations de conseils et de services ainsi que la gestion, l'acquisition et la cession de toute participation et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Nouvelle mention :
La société a pour objet l'exercice de toutes activités de prestations de conseils et de services ainsi que la gestion, l'acquisition et la cession de toute participation.
- de transférer le siège social de LYON (69002), 69 rue du Président Edouard Herriot à DIJON (21000), 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy, à compter du 30 juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- de constater la transformation de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée pluripersonnelle en société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit commun.

Pour avis : Le gérant.

L2504241

SC DESC

Société Civile
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
12 Grande Rue
52120 LATRECEY ORMOY SUR
AUBE
752 684 266 Chaumont

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12 Grande Rue - 52120 LATRECEY ORMOY SUR AUBE au 1 Rue René CASSIN - 21850 SAINT APOLLINAIRE, à compter du 1^{er} septembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT (52000) sous le numéro 752 684 266, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

La société, constituée pour 99 années à compter du 11 juillet 2012, a pour objet social la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, et un capital social de 1.000 € composé intégralement d'apports en numéraire.

Pour avis : La gérance.

L2504250

CLCR

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1 rue de la Source,
Vouvres
21430 SUSSEY
441 889 110 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 25/06/2025 il a été décidé de nommer en qualité de directeurs généraux :

- M. Louis DROBAC demeurant 8 rue André Theuriot - 74000 ANNECY ;
- M. Rémi DROBAC demeurant 4B rue Guynemer - 74940 ANNECY LE VIEUX.

Mention au R.C.S. DE DIJON.

L2504252



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

BWSI

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 avenue Jean Bertin
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 989 037 619

Avis de modification

Par PV d'AGE en date du 9/09/25, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Le conseil en investissements financiers. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2504257



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

INSTITUT DE RADIOTHERAPIE

Société par actions simplifiée
au capital de 900 Euros
Siège social :
18 cours Général de Gaulle - 21000
DIJON
980 686 695 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 04/09/2025, les associés ont décidé :
1. De modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AM : La création et l'exploitation de tout établissement de santé, de toute activité de soins et de tout équipement matériel lourd mentionnés à l'article L. 6122-1 du Code de la santé publique, dans le domaine de l'activité de traitement du cancer et notamment selon la modalité radiothérapie externe et/ou curi-thérapie, et la détention de toute autorisation administrative strictement nécessaire à cette fin. Plus généralement, la société a pour objet de mener ou de participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant à son objet ou permettant d'en faciliter la réalisation ou d'y contribuer.

NM : La société a pour objet :
- D'initier, assurer, promouvoir, coordonner, développer directement ou indirectement toute action visant à gérer des activités de prévention, d'éducation thérapeutique et à la santé, de recherche et de formation, de diagnostic, de traitement, de soins notamment en matière de traitement des cancers ;
- De participer à la coordination des soins et des prises en charge en relation avec les membres de professions de santé exerçant en ville ou en établissements et les établissements de santé publics et privés de Bourgogne Franche-Comté ;
- De participer à la mise en œuvre des politiques nationales de santé et de la politique régionale de santé organisée dans le cadre du schéma régional de santé de Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre document de planification régionale ;
o La création et l'exploitation de tout établissement de santé, de toute activité de soins et de tout équipement matériel lourd mentionnés à l'article L. 6122-1 du Code de la santé publique, dans le domaine de l'activité de traitement des cancers et des prises en charge qui y sont associées, et la détention de toute autorisation administrative nécessaire à cette fin. Plus généralement, la société a pour objet de mener ou de participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant à son objet ou permettant d'en faciliter la réalisation ou d'y contribuer.

2. De nommer M. Julien CHARRET, demeurant 8 rue Emiland Gauthey - 71640 GIVRY en qualité de directeur général.

Mention au R.C.S. DE DIJON.

L2504262



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DES COUREES

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital social de 188 000 €
Route Départementale 28 - 21490
SAINT JULIEN
399 116 516 RCS DIJON

Réduction de capital

Par DUA du 04 août 2025, les associés ont décidé de réduire le capital en le passant de 188 000 € à 176 120 €.

Pour avis, Le Gérant

L2504261

SCI LES TERROIRS

Suite à l'annonce n° L2503672, il y a lieu de préciser que Monsieur ALAIN GUY remplace le gérant Monsieur René LECLERC démissionnaire.
Le dépôt sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2504271

SICOMOR

Société par actions simplifiées
Capital social : 20.000 Euros
Siège social :
SAINT APOLLINAIRE (21850)
1 Chemin de Cromois
RCS DIJON 933206377

Modification

Aux termes d'une assemblée en date du 4 avril 2025 il a été décidé l'extension de l'objet social «à l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural et de la pêche maritime, correspondant à la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle».

Les modifications seront effectuées au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2504273



ETABLISSEMENTS PATISSIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 Euros
porté à 16 000 Euros
Siège social :
rue Nicéphore Niepce
ZI des Renardières
21700 NUITS SAINT GEORGES
429 481 906 RCS Dijon

Par AGE du 20 mai 2025, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 1 000 € par voie d'apport en nature d'une entreprise individuelle avec effet rétroactif au 01/01/2025, le portant de 15 000 € à 16 000 €, moyennant la création de 10 parts nouvelles de 100 € chacune. L'article 7 a été modifié en conséquence, nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de seize mille (16 000) euros. Il est divisé en cent soixante (160) parts sociales de cent (100) euros chacune, numérotées de 1 à 160, attribuées aux associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

Pour avis : Le gérant.

L2504286

D.E.P.P.

Société par actions simplifiées
au capital de 50.000 Euros
Siège social :
Rue des Artisans
21220 GEVREY CHAMBERTIN
411 358 211 R.C.S. Dijon

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 9 septembre 2025, a pris acte de la démission de Madame Caroline PERSONNE de ses fonctions de directeur général, avec effet au 1^{er} septembre 2025, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La présidence.

L2504287



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

CAB FAMI RH

SAS au capital social de 25.000 Euros
Siège social : Rue du Golf, Bâtiment B
21800 QUETIGNY
909735011 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions en date du 12 avril 2025, les associées ont pris acte de la démission, à compter du même jour, de la société VARODIE de son mandat de directrice générale. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2504291

LILAMAJ SAS

SAS au capital de 3.000 Euros
Siège social :
10 boulevard Georges Marie
Guynemer
78210 SAINT CYR L'ECOLE
R.C.S. de Versailles n° 981 307 614

Transfert de siège

En date du 01/07/2025, le président a décidé à compter du 01/07/2025 de transférer le siège social au 15 cours du Parc - 21000 DIJON.

PRÉSIDENT : Jean Baptiste FERRAND, 6 bis ruelle des Poussots - 21000 DIJON, né le 02/07/1970 à DIJON, nationalité Française.

Radiation du R.C.S. de VERSAILLES et immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2504282

POURSUITE D'ACTIVITE

SIV

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue des Pierres
Sèches
21121 AHUY
884 852 641 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

L2502738

MAIRET CREATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 823B Cours de Gray,
21850 SAINT-APOLLINAIRE
834994311 RCS Dijon

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le président

L2503306

Docteur Olivier

LANDEL

SELARL de chirurgien-dentiste au
capital de 90 000 €
Siège social : 6, rue Edmé Millot -
21350 VITTEAUX
908 074 669 RCS DIJON

Par décisions du 30/06/2025, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

Pour avis.

L2504284

DISSOLUTION

DE SOCIETE

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

HGH LA BOETIE

Société civile immobilière
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 11 Rue Buffon, 21000
DIJON
831 187 596 RCS Dijon

Dissolution anticipée

Suivant décisions collectives prises par acte SSP le 29/08/2025, les associés ont prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter de cette même date.

Le mandat de gérant de M. Richard GAIDACH a pris fin.

M. Richard GAIDACH demeurant 22 Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON a été nommée liquidateur.

Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur : 22 Cours du Général de Gaulle, 21000 DIJON.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON.

L2504243

A.B.

PARTICIPATION

SC en liquidation
Au capital de 5.000 Euros
Siège social et de liquidation :
Chez M. Gérald AMIOT
38 rue du Moulin Lajus
21560 ARC SUR TILLE
RCS Dijon 508 111 002

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 10/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Gérald AMIOT, demeurant 38, Rue du Moulin Lajus - 21560 ARC SUR TILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez M. Gérald AMIOT - 38, Rue du Moulin Lajus - 21560 ARC SUR TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.

L2504283

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



ST JULES

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
47 Rue D'Auxonne - 21000 DIJON
910 909 514 RCS de Dijon

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du 31 août 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2025. Monsieur Gérard VANGI, demeurant 31 rue Frédéric CHOPIN - 21000 Dijon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L2504214

CLOTURE

DE LIQUIDATION

MTL8

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 5.000 Euros
Siège social : 166 Route de Dijon
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 12 rue du Canal
39100 BAVERANS
802 256 537 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 2 juillet 2025 au 12 rue du Canal - 39100 BAVERANS, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric HENRIET, demeurant 12 rue du Canal - 39100 BAVERANS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 avril 2025

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2504232

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

HGH LA BOETIE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 11 Rue Buffon, 21000
DIJON
831 187 596 RCS Dijon

Liquidation amiable

Suivant décisions collectives prises par acte SSP le 29/08/2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Richard GAIDACH, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au RCS de DIJON.

L2504244



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SOLA France

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 15.244,90 Euros
Siège social : 140 avenue Jean Moulin
21160 MARSANNAY LA COTE
Siège de liquidation :
11B Passage Sébastien - 75011 PARIS
R.C.S. : Dijon 408 860 955

Aux termes du procès-verbal du 30 juin 2025 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON. L2504297

TRIBUNAUX

EXTERIEURS

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

PM SUCCURSALES

boulevard de la Communication - 53950 LOUVERNE. RCS LAVAL : 439 265 240. Etablissement secondaire à DIJON : 439 265 240 - 2011 B 716. Activité : Vente de vêtements et accessoires destinés au mariage, location de biens et services liés au mariage.

Jugement du tribunal de commerce de LAVAL en date du 3 Septembre 2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2504240

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

BIMS

56 rue Chabot Charny - 21000 Dijon.
R.C.S. BOBIGNY : 948 589 445.
Etablissement secondaire à DIJON :
948 589 445 - 2025 B 430.

ACTIVITE : Import-export alimentaire, achat et vente de produits non réglementés, achat et vente de gros, demi gros et détail de tous produits alimentaires.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 30/05/2025 prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire, désigne liquidateur judiciaire Me Marie DANGUY - 2 Bis rue de Lorraine - 93000 BOBIGNY.
L2504235

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

HJ RENOV 21 SARL
Couverture, Charpente, agencements intérieurs. 35 rue de la Mairie - 21200 BOUZE LES BEAUNE, SIREN 878 372 309.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 11/09/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
liquidateur, en date de ce jour.
L2504295

PROCEDURE

DE SAUVEGARDE

MAISON MINELLI

1 impasse Saint-Eustache - 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 983 323 957. Etablissement secondaire à DIJON : 983 323 957 - 2024 B 217. Activité : Commerce de vente d'articles ou de services destinés à la mode et ses accessoires, et de l'équipement de la personne pour homme, femme et enfants. A titre accessoire, tous produits accessoires en rapport avec l'activité principale.

Le Tribunal des Activités Économiques de PARIS a prononcé en date du 01/09/2025 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro P202502981 et a désigné juge commissaire : M. Joseph Wehbi, administrateur : SELARL 2M ET ASSOCIES, en la personne de Me Carole Martinez, 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS, SELARL P2G, en la personne de Me Céline Pelzer, 48 rue La Fayette - 75009 PARIS, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SCP BTSG, en la personne de Me Stéphane Gorrias, 15 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, SELARL GUIGON ASSOCIES, en la personne de Me Pierre-Adrien Guigon, 9 rue du Mont Thabor - 75001 PARIS et a ouvert une période d'observation expirant le 01/03/2026, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bodacc du jugement d'ouverture. L2504233

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune de
VILLERS-
LES-POTSAVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE

LANCEMENT ET OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

La municipalité rappelle que par délibération en date du 12/04/2021 la révision générale du PLU a été prescrite.

Par arrêté n°25/2025 en date du 25/08/2025, le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de PLU arrêté en date du 17/03/2025 suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Il est rappelé que les caractéristiques principales du projet portent sur la révision du PLU afin de le mettre en compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience. Le projet de PLU révisé emporte donc réduction de certaines zones urbaines et à urbaniser du PLU et leur restitution en zones agricole et naturelle. Il prévoit également un développement urbain modéré qui s'appuie sur les capacités de création de logements mobilisables au sein de la trame urbaine, et ce en adéquation avec les capacités des réseaux, notamment en matière d'eau potable. Un autre volet significatif du PLU révisé réside dans le fait que la commune assurera son rôle d'acteur économique et assumera

ainsi les objectifs qui y sont assignés en termes d'ouverture et d'extension de zones économiques ; tels qu'ils lui sont dévolus par le SCoT du PETR Val de Saône et par la Communauté de communes Val de Saône Vingeanne. Le dernier grand volet du PLU révisé emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire agricole et naturel notamment sur les franges Est et Ouest.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. Le projet a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis le 14 juillet 2025. Cet avis, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et suivants et R 123-2 et suivants du Code de l'Environnement. À cet effet, Monsieur Bernard VUILLOT, qualité commissaire enquêteur, a été désigné par le Tribunal Administratif de Dijon et Madame Carole Volpoët en qualité de commissaire enquêtrice suppléante

L'enquête se déroulera en mairie pendant 33 jours consécutifs, du 29 septembre 2025 au 31 octobre inclus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et/ou orales en mairie les :

- lundi 29 septembre de 13h30 à 16h15
- samedi 11 octobre de 9h00 à 11h30
- samedi 25 octobre de 9h00 à 11h30
- vendredi 31 octobre de 13h30 à 16h15

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 29 septembre 2025 au 31 octobre inclus :

- en mairie de VILLERS-LES-POTS, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi de 13h30 à 16h15
- Mardi de 9h00 à 12h00
- Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15
- Samedi de 9h00 à 11h30
- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6549>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 29 septembre 2025 au 31 octobre inclus en version papier en mairie de VILLERS-LES-POTS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de VILLERS-LES-POTS aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie de Villers les Pots 1 rue St Michel 21130 Villers les Pots

- Par mail : enquete-publique-6549@registre-dematerialise.fr

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6549>

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture ou Sous-Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6549>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Cédric VAUTIER, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Fait à VILLERS-LES-POTS, le 25 août 2025.

Le Maire, Cédric VAUTIER
L2504210

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX LIGER

Insertion - Changement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Clémence GAUTIER, Notaire titulaire d'un Office notarial à LES RICEYS (10340), 92 rue Général de Gaulle, CRPCEN 10074, le 21 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Sylvain Alfred Henri LIGER, retraité, et Madame Véronique Sylvie FRUSCINI, retraitée, demeurant ensemble à LAIGNES (21330), 11 route de Tonnerre.

Monsieur est né à CHATILLON-SUR-SEINE (21400) le 5 avril 1960 ;
Madame est née à MONTBARD (21500) le 1^{er} novembre 1964.

Mariés à la Mairie de BREMUR-ET-VAUROIS (21400) le 3 septembre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.
L2504275

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

EPOUX YILDIRIM

Changement de régime
matrimonial

Suivant acte reçu par Maître CHAPUIS Stéphanie, notaire à DIJON (21000), le 10/09/2025.

M. YILDIRIM Sinan et M^{me} TOSUN Hazal demeurant ensemble 38 A rue du Château, 21160 MARSANNAY LA COTE, mariés le 14/02/2025 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître CHAPUIS Stéphanie, notaire à DIJON (21000) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Me Stéphanie CHAPUIS
L2504279

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55

annonceleale.jdp@legalnet.org

AVIS DIVERS



Notaires

OFFICE NOTARIAL
SOBOLE-SYLVESTRE

1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Madame Monique
Jeannine
GAUTHEYAvis de saisine de
légataire universel - Délai
d'opposition
Article 1007 du Code civil
, article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28
novembre 2016

Par testament olographe du 16 juin 2020, Madame Monique Jeannine GAUTHEY, Veuve de Monsieur Bernard ROMUALD, née à DIJON (21000), le 15 juin 1934, demeurant à DIJON (21000), Boulevard de Strasbourg a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me SERVIERE -POMMIER Delphine, notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (Côte d'Or), suivant procès-verbal en date du 5 septembre 2025.

Les oppositions sont à former dans le mois suivant la réception par le TGI du procès-verbal, auprès de Me SOBOLE-SYLVESTRE, notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

L2504246

Etude de M^e LAMBRECHT
Notaire à BLIGNY SUR OUCHE (21360)Madame Angèle
Marguerite
Solange
FAUQUEMBERGUE

Suite au décès de : Madame Angèle Marguerite Solange FAUQUEMBERGUE veuve GAUTHIOT ayant demeuré à BLIGNY SUR OUCHE (21360), 9 route de Dijon, EPHAD Auguste Arvier, Née à MONCHEAUX -LES-FREVENT (62270), le 28 août 1924. Décédée à BLIGNY SUR OUCHE (21360), le 16 juillet 2025.

Maître Vincent LAMBRECHT, notaire à BLIGNY-SUR-OUCHÉ (21360), 28, place de l'hôtel de ville est chargé du règlement de la succession. Il est précisé qu'il existe un testament en date du 9 février 2005 contenant un legs universel ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de DIJON, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament laquelle réception a eu lieu le 19 août 2025.

Pour avis.

L2504259

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJONJugement du
02 septembre 2025

SAS BREAK FOX, 94 Rue des Godrans, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 950 902 460. Restauration de type rapide. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 mois. Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2504222

SARL SOCIETE VINICOLE DE BOUIX, Grande Rue Bouix, 21330 Laignes, RCS Greffe de Dijon 350 837 001. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2504231

Jugement du
02 septembre 2025

Monsieur Rudy STEPHAN (EI), 5 rue du Faubourg, 21110 Échigey, RCS Greffe de Dijon 828 294 025. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2504229

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement du
02 septembre 2025

SAS BLUEHOK, 19 Lotissement La Platière, 21170 Trouhans, RCS Greffe de Dijon 909 293 524. Autre création artistique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Juin 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504228

SAS UMMON HEALTHTECH, 18 Rue Millot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Mâcon 884 261 496. Recherche -développement en biotechnologie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504230

ANNONCES LÉGALES
DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES
annoncelegale.jdp@legalnet.org

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement du
02 septembre 2025

SARL MURIELLE ET MICHEL, 21 Rue Mercusot, 21540 Sombornon, RCS Greffe de Dijon 898 499 439. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504223

SAS GRILL HOUSE, 52 Rue Antoine Masson, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 913 315 552. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504224

SAS CLEAN COLORS, 48 Rue de Larrey, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 912 115 821. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504225

SAS CH21, 13 Rue Georges Sand, 21490 Variois-et-Chaignot, RCS Greffe de Dijon 879 947 653. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504226

SAS GTR EM, Avenue du Général De Gaulle, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 921 039 756. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504227

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

EQUIWORLD

Par un acte SSP en date du 05/09/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : EQUIWORLD. CAPITAL : 1.000 €. SIÈGE SOCIAL : 7 rue des Aulnes 89320 NOÉ. OBJET : Les soins aux équidés, préparation des chevaux, leur transport, l'enseignement de l'équitation, la valorisation, débouillage, et commerce de chevaux, et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet visé ciavant. DURÉE : 99 ans. GÉRANTS : M. BENJAMIN DEFAUD demeurant 1 RUE DE BEAUREGARD - BEAUEMONT 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, Mlle BAUSSERON CHLOE demeurant 7 RUE DES AULNES 89320 NOE La société sera immatriculée au RCS de SENS. L2504242

SCI DE LA
BIODIVERSITE

Aux termes d'un ASSP en date du 28/08/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION SOCIALE : SCI DE LA BIODIVERSITE. OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion par la location et la vente de biens immobiliers. SIÈGE SOCIAL : 10 chemin des Mottes, 89350 VILLENEUVE LES GENETS. CAPITAL : 1 000 € DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE. CO-GÉRANCE : Monsieur JAPIOT XAVIER, demeurant 66 bis rue de la République, 77210 AVON et Madame JAPIOT XAVIERE, demeurant 10 chemin des Mottes, 89350 VILLENEUVE LES GENETS

CLAUSE D'AGRÈMENT : Parts sociales librement cessibles entre les associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale convoquée à cet effet par la gérance
les associés
L2504248

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LDS GROUPE

M^{me} Angélique
TRINQUESSE/
M. Xavier BERROY

Aux termes d'un acte notarié contenant changement de régime matrimonial en date du 13 novembre 2024, un fonds de commerce de coiffure mixte, produits de beauté, articles fantaisies et prothèses capillaires, sis et exploité 4 rue Dilo - 89600 SAINT FLORENTIN par Madame Angélique TRINQUESSE, demeurant 1 rue des Noues 89400 CHARMOY, évalué au prix de 47.000 €, a été transféré au profit de Monsieur Xavier BERROY, demeurant 1 rue des Noues 89400 CHARMOY.

Entrée en jouissance au 10 mars 2025.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds.
Pour avis.
L2504274

AVIS DIVERS

M. Emile SARRON

Testament olographe

Suivant testament olographe en date du 5 avril 2024, Monsieur Emile Pierre SARRON, né(e) 89130 Lalande, le 26 octobre 1943, demeurant à 12 rue Saint Vincent 89140 SERBONNES, veuf(ve) de Madame Annick HOSTE, décédé(e) à LALANDE (89) le 7 juillet 2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie WIESSNER, 21 Quai de la République 89140 Pont sur Yonne, le 8 septembre 2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 10 septembre 2025.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie WIESSNER. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2504266

M. Vincent
ARRIETA

Testament olographe

Suivant testament olographe en date du 26 juin 2024, Monsieur Vincent ARRIETA, né(e) 50612 à CASTEJON DE VALDEJASA (Espagne), le 4 avril 1932, demeurant à 4 rue de Pont sur Yonne 89140 St Serotin, célibataire, décédé(e) à AUXERRE (89) le 17 juillet 2025, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie WIESSNER, 21 Quai de la République 89140 Pont sur Yonne, le 10 septembre 2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 10 septembre 2025.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie WIESSNER. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L2504267

DISSOLUTION

DE SOCIETE

ECOSENS

SCI en liquidation
Au capital de 1.500 Euros
Siège social :
20 Chemin des Chênes
Le Marchais Rallu -
89320 CERISIERS
Siège de liquidation :
1 Rue Jean Moulin -
89100 SUBLIGNY
519 021 760 RCS Sens

L'AGE le 25/04/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/04/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Sébastien BIREAU demeurant 1 Rue Jean Moulin - 89100 SUBLIGNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 1 Rue Jean Moulin - 89100 SUBLIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis :
Le liquidateur.
L2504216

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LDS GROUPE

EARL LES
BELLEVAUX

Entreprise Agricole à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 43.000 Euros
Siège social :
Ferme des Bellevaux
Fontenouilles
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
451 927 263 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 8 juillet 2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry CHATON, demeurant 2 Les Bellevaux Fontenouilles - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis :
Le Liquidateur.
L2504260

**FIDUCIAL
SOFIRAL**

12 rue Lamartine, BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

QV

SARL au capital de 1.000 Euros
5 allée du Nord, ZA Nord - Charny
89120 CHARNY OREE PUISAYE
818 058 414 R.C.S. Sens

L'associée unique du 01/09/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 28/07/2025, déchargé M^{me} Vanessa QUIGNON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au R.C.S.
Pour avis.
L2504270

POURSUITE D'ACTIVITE

L'hair de louise

Forme : SASU
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
38 rue des Caves
89100 ST MARTIN DU TERTRE
921 091 567 R.C.S. de Sens

Perte de la moitié du
capital social

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2025, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. L2504201

WARD R.E.G.

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
10 chemin de Dixmont
89100 ROSOY
928 262 450 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 10/09/2025, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis : La gérance.
L2504268

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,

Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jdp
@legalnet.org

**POUR
PLUS DE
RAPIDITÉ,**

OPTEZ

POUR

LE RÈGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...





COUVRIR VOS LIVRES ET VOS CAHIERS DEVIENT UN JEU D'ENFANTS AVEC MAESTRO!



DONT 1€
POUR NOS MISSIONS HUMANITAIRES



UTILISATION FACILE
10 FEUILLES PRÉDÉCOUPÉES
PAS BESOIN DE RUBAN ADHÉSIF NI DE CISEAUX

FORMATS LIVRES ET CAHIERS
POUR TOUTES LES TAILLES
JUSQU'À 24 x 32 CM

10 ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES
IL ÉTAIT UNE FOIS... LA VIE

5,90€
PROU DE VENTE CONSEILLÉ

DONT 1€
POUR NOS MISSIONS HUMANITAIRES



Retrouvez nos produits et de nombreuses idées cadeaux sur : boutique.handicap-international.fr



IL ÉTAIT UNE FOIS... LA VIE

Réso Hebdo Éco

Vélo et entreprise : ce que dit le droit



par Anne-Lise Castell
Juriste en droit social, rédactrice au sein des Editions Tissot pour RésoHebdoÉco, association regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique régionaux en France.
reso-hebdo-eco.com



avril 2023, 11,2 % des déplacements intra-muros se font désormais à vélo, tandis que la voiture ne représente plus que 4,3 % des trajets.

Au-delà de ses bénéfices écologiques, cette pratique favorise aussi le bien-être et la santé des salariés : les entreprises ont tout intérêt à accompagner cette mobilité durable et efficace. Mais comment peuvent-elles la soutenir concrètement ?

UTILISATION D'UN VÉLO PERSONNEL : QUELLES SONT LES PRISES EN CHARGES POSSIBLES ?

Si elle n'est pas obligatoire, la prise en charge des trajets à vélo peut se faire via le Forfait mobilités durables, un dispositif fiscalement avantageux

En 2025, ce forfait est exonéré de cotisations sociales jusqu'à

900 € par an et par salarié, si l'employeur prend aussi en charge 50 % des abonnements de transport.

Le plafond est réduit à 600 € (dont 300 € de prime carburant) si ce cumul n'existe pas.

Notez que depuis 2025, en cas de cumul forfait mobilités durables / prise en charge d'un abonnement aux transports publics ou de location de vélos / prime carburant : alors la prime carburant ne sera pas exonérée de cotisations sociales.

Le forfait est ouvert à tous les salariés (CDI, CDD, temps partiels, stagiaires, intérimaires, apprentis), sans distinction de contrat ou de temps de travail.

Il est cumulable avec la prime transport et le remboursement obligatoire des abonnements de transports publics.

Ce forfait peut être mis en

place :

- ◆ Par accord collectif (d'entreprise, interentreprises ou de branche),

- ◆ Par décision unilatérale de l'employeur, après consultation du CSE.

Il peut être versé sous forme de remboursement, d'indemnité sur bulletin de paie, ou via une carte prépayée "titre mobilité", évitant au salarié l'avance de frais.

Dans tous les cas, le montant de la prise en charge doit apparaître sur les bulletins de paye des salariés concernés.

Ce forfait concerne l'utilisation d'un vélo personnel et ne concerne pas le vélo de fonction..

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN VÉLO DE FONCTION ?

Proposer un vélo de fonc-

tion (classique ou électrique) constitue un avantage en nature... mais exonéré de charges sociales et d'impôt, s'il est également utilisable pour les trajets personnels.

Les entreprises qui mettent gratuitement à disposition des vélos bénéficient d'une réduction d'impôt équivalente à 25 % des coûts engagés (achat ou location), prorogée jusqu'au 31 décembre 2027.

LE TEMPS DE TRAJET DES SALARIÉS À VÉLO EST-IL RÉMUNÉRÉ ?

Le Code du travail est clair : le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail n'est pas considéré comme du temps de travail effectif, quel que soit le mode de transport (art. L. 3121-1). Il n'est donc pas rémunéré.

Essai. En un demi-siècle, sa puissance a triplé et ses performances ont fait un bond en avant spectaculaire. Elle s'est embourgeoisée tout en cultivant l'esprit GTI comme aucune autre.

Golf GTI, une quinquana en forme

Attention légende ! Une vraie de vraie qui a fait battre bien des cœurs. Et continue à travers la passion des trentenaires pour les Youngtimers, ces voitures plus tout à fait d'occasion mais pas encore entrées en collection, dont la Golf GTI est une des stars. A-t-elle été la toute première GTI ? On pourrait en débattre à l'infini. Toujours est-il qu'elle a été l'archétype de la berline compacte sportive masquant un tempérament de feu sous ses faux-airs de voiture de tous les jours. Avec succès puisque plus de 2,5 millions de Golf GTI ont été vendues à travers le monde.

Les GTI ont peu à peu disparu des gammes des constructeurs à quelques rares exceptions près. Sacrifiées par les constructeurs sur l'autel de la rentabilité et cernées par les multiples contraintes de circulation rendant leur utilisation de plus en plus difficile. Mais Volkswagen n'a jamais abdicué. Même si la diffusion des Golf GTI s'est réduite au fil du temps, elles n'ont jamais disparu du catalogue de la marque. Mieux encore, d'une génération à l'autre et d'une évolution à l'autre, elles ont été sans cesse améliorées pour être toujours plus efficaces, plus sûres et plus performantes.

Célébrant le demi-siècle de Golf GTI, l'inédite « Édition 50 », dont la production sera lancée dans quelques semaines, concentre 50 ans d'expérience et de savoir-faire maison en matière de berlines compactes ultra sportives. Le tout dans une relative discrétion. Seuls les amateurs auront l'œil attiré par son assiette abaissée de 15mm (20mm avec le pack performance), ses boucliers et ses logos spécifiques...

L'essentiel est ailleurs. Derrière la calandre pour commencer avec une version exacerbée du quatre cylindres 2l turbocompressé de la GTI

ClubSport dont la puissance est portée à 325ch avec un couple maximum de 420Nm, gage de reprises et d'accélération en progression significative. Un gain de 25ch voire de 50ch si on compare avec la GTI classique. On est très loin de la centaine de chevaux de la toute première de la lignée. Certes, le poids n'est pas comparable mais le bond en avant est impressionnant... Évidemment, le châssis et les liaisons routières ont été adaptés pour faire face à ce supplément de puissance.

LA PLUS PERFORMANTE DE TOUS LES TEMPS

Pour ceux qui souhaitent aller encore plus loin, VW propose en option un pack « GTI performance » qui inclut en particulier des suspensions avant et arrière recalibrées avec une fermeté des ressorts accrue de 20%, améliorant la liaison au sol en réduisant le roulis et le tangage. Plus basse de 5mm, cette GTI encore plus GTI y ajoute des gommes Bridgestone semi-slick de 235 de large, montées sur des jantes forgées de 19 pouces allégées et un échappement partiellement en titane, signé du spécialiste Akrapovic.

À bord, la GTI 50 Edition joue la carte du confort et de la modernité, tout en y ajoutant une touche d'exclusivité. Ceintures de sécurité rouge, sièges baquets habillés d'un tissu partiellement à carreaux, volant multifonctions inédit, frappé du logo GTI 50... La dotation de série en matière d'équipements de sécurité et d'agrément est ultra complète. Sa majesté la Golf GTI sait recevoir et s'est transformée au fil du temps en grande routière sportive.

Volkswagen a envoyé sa GTI Édition 50 sur le tracé ultra exigeant du « vieux » Nurburgring, la fameuse « Nordschleife », surnommée l'enfer vert. Un juge de paix impitoyable avec ses 72 virages. Aux mains du pilote d'essai de la marque Benny Leuchter, cette ultra



GTI a bouclé les 20,832 km en seulement 7 m 46 s. Jamais une Volkswagen de route n'avait été aussi rapide entre les glissières proches de la piste étroite serpentant au milieu des sapins. À l'heure où le plaisir automobile est devenu quasiment délictueux, on peut juger ces prouesses dérisoires voire hors de propos mais elles expriment le niveau d'efficacité de cette version anniversaire.

Qui peut le plus, peut le moins. Dans la vie de tous les jours la Golf GTI saura se hisser à la hauteur des exigences de son conducteur. Avec ce supplément de rareté particulier à une série spéciale qu'on a peu

de risques de croiser à tous les carrefours. Le constructeur la propose en cinq coloris dont le fameux rouge « tornado » par-

tagé par les plus emblématiques des précédentes générations de Golf GTI. Il n'est pas interdit de lui préférer le vert mousse

métallisé, exclusif à la GTI 50 Edition.

Dominique Marée

Sondage. Les résultats d'une enquête au long cours mettent en évidence le souhait d'une large majorité d'automobilistes de continuer à utiliser leurs voitures dans les centres-villes.

Les Français pour la voiture dans les villes

Stop ou encore ? Stop si on écoute les défenseurs de l'environnement et les nombreuses municipalités qui mettent tout en œuvre pour chasser les voitures des centres-villes. Encore si on en croit les résultats d'une enquête effectuée entre 2022 et 2025 sur la plateforme « Mon avis citoyen ». Près des trois-quarts (72%) des répondants, originaires de 386 villes et agglomérations de toutes tailles, ont exprimé leur souhait de pouvoir continuer à accéder en voiture aux centres-villes proches de chez eux. Et en particulier aux commerces qui y sont situés. Cette volonté est encore plus affirmée par ceux qui habitent en zones rurales ou dans les villes petites et moyennes. Là où les transports publics sont inexistantes ou peu développés et peu pratiques. Toute cette France plus ou moins ignorée des décideurs et des technocrates des ministères veut continuer à utiliser sa voiture, faute de disposer d'alternatives sérieuses. Et elle l'exprime sans ambiguïté.

Selon les résultats de cette enquête, les

automobilistes, rejoints par les commerçants locaux dont l'activité est menacée chaque jour davantage, sont de plus en plus nombreux à se rebeller vis à vis de ces restrictions de circulation. Un gain de 2% en l'espace de trois ans. Cette opposition majoritaire progresse également dans les villes moyennes jusqu'à 50.000 habitants avec une progression de 16% de réfractaires à ces interdictions.

Les principaux points mis en avant : la liberté de circulation, la demande de transport en commun efficaces, le maintien de la vitalité commerciale, l'amélioration de la qualité de la vie. On retiendra en particulier le deuxième. Il est facile et démagogique d'interdire, beaucoup plus compliqué et plus coûteux de mettre en place un réseau de transports collectif propre, sûr et fiable. Dans le contexte général actuel, c'est même un doux rêve.

Le réel, c'est quand on se cogne, paraît-il...

D.M.



Essai. La deuxième génération du SUV compact Volkswagen progresse sur tous les plans et se convertit à l'hybridation pour rester au top d'une catégorie très concurrentielle.

VW T-Roc : des ambitions affirmées

C'est la rentrée automobile ! Et cette rentrée a l'accent allemand avec l'ouverture cette semaine (9-14 septembre) du Salon de Munich, le grand rendez-vous de l'année pour les constructeurs locaux qui dévoileront leurs nouveautés 2026. Sur l'espace Volkswagen, la vedette s'appellera T-Roc. Le SUV compact du premier constructeur européen fait peau neuve et prend la suite d'un best-seller produit à plus de deux millions d'unités depuis son lancement fin 2017.

Élaborée sur la nouvelle plateforme MQB Evo, inaugurée par les récents Tiguan et Tayron, la deuxième génération T-Roc en profite pour faire le plein de technologies en tout genre : changement de voie automatique, avertissement de sortie du véhicule prévenant de l'arrivée d'un véhicule lorsqu'on ouvre les portes, « Park Assist Pro » mémorisant les manœuvres de stationnement jusqu'à une distance de 50 m et permettant de commander à partir d'un smartphone l'entrée et la sortie d'une place de parking en restant à l'extérieur de son T-Roc... Quelques exemples parmi d'autres.

Esthétiquement, le T-Roc se rapproche du nouveau Tiguan, tout en conservant une part du style qui a participé à son succès. En particulier un profil qui évoque un coupé avec une lunette arrière inclinée et le jonc satiné qui souligne avec élégance la ligne du pavillon, des montants du pare-brise à ras des feux arrière. Autres éléments distinctifs : une méga calandre d'aspect peu qualitatif, percée aux larges alvéoles façon râpe à fromage et des logos rétro-éclairés. Deux gimmicks qui seront vite passés de mode, qu'on retrouve sur de nombreux modèles de différentes marques, les stylistes des constructeurs s'inspirant les uns des autres, faute de créativité sans doute...

PLUS GÉNÉREUX À L'INTÉRIEUR

Long de 4,37m (+12cm), le T-Roc II améliore son habitabi-



Plus grand, plus spacieux, le T-Roc se hisse au meilleur de son segment. En bas : La présentation intérieure fait un bond en avant technologique.

lité, notamment au bénéfice des occupants arrière et du volume du coffre porté à 475 dm³ (+30 dm³), une valeur de référence dans le segment. Sa planche de bord recouverte de tissu accueille deux dalles numériques, le fameux Digital cockpit, comprenant en particulier l'écran central, jusqu'à 33 cm sur certaines finitions, dédié à l'info-divertissement. Un affichage tête haute projetant sur le pare-brise les informations de conduite et de navigation est disponible en option. La molette « select drive » sur la console centrale commande en particulier le volume du son, les ambiances lumineuses et permet de sélectionner les différents modes de conduite. À noter l'emplacement du sélecteur de la boîte automatique situé à droite du volant multifonction et le bouton de démarrage à gauche du « select drive ».

Volkswagen précise que le nouveau T-Roc sera exclusive-

ment commercialisé avec des moteurs essence turbocompressés hybrides « innovants ». Par déduction, on comprend que le diesel est abandonné. Deux motorisations à hybridation légère 48v basées sur le 1,5l TSI sont prévues au lancement, en deux niveaux de puissance : 116ch (5,5l-5,9l/100km - 125-135g/kg de CO₂) et 150ch (5,6l-6,2l - 128-138g). Ils sont accouplés à une boîte automatique à double embrayage DSG à 7 rapports.

Par la suite - vraisemblablement au milieu de l'année 2026 - sont annoncés deux autres blocs essence full hybride, c'est à dire non rechargeables, « entièrement nouveaux », dit le constructeur. Une certitude puisque Volkswagen n'en compte actuellement aucun à son catalogue.

Le constructeur met en avant sa volonté de structurer la gamme T-Roc autour des attentes de ses clients. Apparemment, ce n'était pas la priorité jusqu'à présent.

Ce choix se concrétise par quatre niveaux de finition, accompagnés de packs élaborés en fonction des préférences exprimées par les acheteurs, et d'un nombre réduit d'options. Une promesse à confirmer lorsque la gamme sera clairement définie pour le marché français. La deuxième génération T-Roc est attendue dans les concessions en fin d'année à des tarifs qui ne sont pas encore figés.

Dominique Marée

Ventes. Pour la première fois de l'année, les ventes de voitures particulières neuves ont progressé. Une amélioration de 2,2% pour près de 88.000 immatriculations. À confirmer.

Le marché positif en août

Après des mois et des mois de baisse, le marché automobile français a enregistré un résultat positif en août avec une hausse des immatriculations de 2,19% avec très exactement 87.850 voitures particulières livrées contre 85.978 un an plus tôt. Un bonus de 1.872 unités : pas de quoi déboucher les bouteilles de champagne et tirer un feu d'artifice ! Juste esquisser un très léger sourire.

Les ventes aux clients particuliers ont poursuivi leur recul (-3%),

celles aux flottes encore davantage (-8%) alors que celles des loueurs longue durée a plongé (-20%). Seul élément positif : le regain de forme des voitures électriques. Elles ont représenté 19% du total des ventes du mois pour les particuliers et 24% de celui des flottes, un bond de 57%. Cette embellie tient pour une part au nouveau système d'aides accordées aux particuliers mis en place depuis juillet. L'arrivée du leasing social électrique en septembre devrait donner un coup d'accélérateur

aux immatriculations des 100% électriques, un bonus évalué à 50.000 unités.

SUCCÈS DES HYBRIDES

Globalement, ce sont les hybrides de tous types qui dominent désormais le marché durablement. En août, elles ont concentré 52% du total (+24%), très loin de devant les thermiques essence, réduites à 21% de part de marché (-32%) et les diesel qui ont représenté seulement 5% des immatriculations le mois dernier.

Au terme des huit pre-

miers mois de l'exercice 2025, le cap du million d'immatriculations a été poussivement franchi (1.046.432). Le solde reste lui négatif avec une chute de 7,1% par rapport à la déjà mauvaise année 2024. Août est traditionnellement un mois où l'activité est réduite. Ce qui incite à regarder avec prudence ce retournement positif du marché. Les chiffres de septembre indiqueront avec plus de fiabilité la tendance pour la fin de l'année...

D.M.



Alexandra de Prinsac s'est orientée vers une vie d'artiste qui brave certains interdits tout en manifestant un profond respect pour ce qui l'entoure. Si la vie ne l'a pas toujours épargnée, dans les dessins qu'elle réalise sur les murs de Dijon, elle porte un message d'espoir et l'envie de faire sourire.

La ville est sa toile



Après la primaire, je me suis embêtée parce qu'il n'y avait plus de dessin », sourit Alexandra de Prinsac. Or celui-ci occupe une place majeure dans sa vie puisque l'artiste utilise la ville comme toile vierge. Avant de s'apparenter à une street-artiste, cette élégante cinquantenaire aux cheveux clairs a débuté son parcours dans le commerce à Paris après un BTS Force de vente obtenu au lycée Montchapet. « J'ai toujours aimé les fringues, les acheter et les revendre. Je faisais du Vinted avant l'heure mais j'avais l'ambition de travailler avec Jean-Paul Gauthier ! » Malheureusement, le projet restera un rêve tandis qu'elle découvre que la vente ne lui correspond pas. « J'aurais aimé faire les Beaux-Arts mais à 25 ans, je ne me voyais pas repartir pour cinq ans d'études. »

Régulièrement un crayon en main, elle s'adonne au dessin par passion, alors quand elle entend parler du squat de la rue Rivoli à Paris, elle part à la rencontre de cet immeuble occupé où cohabitent une trentaine d'artistes. Le lieu profite d'une réputation qui attire 40.000 visiteurs par an. Pendant deux ans et demi, elle y travaille, dans la cuisine de 5 m² qu'on lui a attribuée en guise d'atelier. « Je me suis mise à la peinture et j'ai gardé le réflexe du manque d'espace en travaillant accroupie. » En parallèle, pour subvenir à ses besoins, Alexandra de Prinsac prend un emploi d'assistante commerciale dans une agence de voyage.

SE CONSACRER À SON ART

À Paris, l'artiste commence à vendre ses œuvres. « Je ne voulais pas être une peintre du dimanche, donc je devais m'y consacrer pleinement. Je me souviens de mes parents catastrophés quand ils sont venus me voir au squat et que je leur ai dit que je me laissais dix ans pour vivre de mon art. » En attendant d'y parvenir, elle commence à peindre dans les rues de la capitale.

Soucieuse de ne pas dégrader la ville qui accueille ses œuvres, elle s'applique à ne dessiner que sur des magasins en travaux, des cartons ou encore des déchets urbains, sa préférence allant aux matelas laissés à même le sol. « Je ne me sens pas street-artiste mais plutôt comme une poète urbaine. Ma quête vise à laisser un message



Alexandra de Prinsac avec son personnage fétiche, une femme aux cheveux noirs. « Cette femme, c'est nous toutes pour amener un peu de parité dans la rue. »

sans braver l'interdit. » En 2001, elle quitte le squat, trop peuplé et trop bruyant, et commence à peindre de petites cartes qu'elle vend sur le pont des Arts ou dans les restaurants, faisant montre d'un certain bagout. Au RMI, elle part

« Je ne dégrade pas puisque c'est recouvert. J'inscris un message avec énergie et bienveillance dans les murs pour les futurs résidents. »

dans l'Yonne pour construire sa vie de famille et installe son atelier dans sa maison. Peu à peu, elle se construit une clientèle mais en novembre 2020, une partie de la maison et son atelier partent en cendres et en eau. Alexandra de Prinsac y voit le signe qu'elle attendait pour revenir à Dijon.

S'APPROPRIER DIJON

« J'ai envisagé de squatter car les locaux coûtaient trop cher. J'ai sillonné Dijon et j'ai vu des maisons abandonnées en démolition. » Son besoin de s'exprimer l'amène à s'approprier ces logements délaissés avec l'envie d'honorer

la mémoire de ces murs qui ont accueilli des familles et des moments de vie. « Je m'amuse à trouver comment pénétrer dans ces lieux, comme une petite souris, et à évoluer au milieu des gravats », s'amuse la svelte cinquantenaire. Elle renonce au squat, préférant chercher de nouvelles toiles urbaines. Un immeuble en construction en attente d'être enduit lui ouvre de nouveaux horizons. « Je ne dégrade pas puisque c'est recouvert. J'inscris un message avec énergie et bienveillance dans les murs pour les futurs résidents. »

Le besoin de place se fait sentir. Elle s'installe dans une grange à Chenôve afin d'honorer ses commandes icaunaises. Pensant qu'elle n'a que peu de visibilité à Dijon, elle est agréablement surprise quand, lors d'une exposition à la Ferronnerie, le public reconnaît son personnage fétiche, une femme aux cheveux noirs. « Cette femme, c'est nous toutes pour amener un peu de parité dans la rue. » Le bouche-à-oreille du milieu lui apprend aussi que les autres street-artistes respectent son travail. « Ce respect entre artistes fait que je ne suis pas recouverte par d'autres. » L'audacieuse Alexan-

dra de Prinsac choisit les lieux qui lui provoquent un déclic et accompagne ses dessins d'une phrase. Elle agit souvent en plein jour, musique électro vissée sur les oreilles, rassurée face au risque d'accident dans des lieux aban-

donnés ou des chantiers, mais aussi par rapport à son statut de femme seule.

DES ENVIES PLEIN LES PINCEAUX

De plus en plus reconnue, Alexandra de Prinsac expose. D'abord dans son ancien squat parisien jusqu'au 14 septembre, mais aussi à la galerie l'Escale à Talant jusqu'au 27 septembre, avec des portraits d'anonymes au grand cœur. « J'adorerais réaliser une œuvre grand format suspendue à une grue », rêve-t-elle. Elle s' imagine aussi prendre possession d'un espace dans la ville en forme de performance. Mais surtout, alors que son atelier de Chenôve a lui aussi brûlé en mars dernier, emportant dans ses fumées 58 œuvres, 25 ans de travail et ses premiers dessins ; elle cherche un lieu pour exposer ce qu'elle a pu sauver des flammes avec cette envie d'encourager à la résilience et de transmettre un message d'espoir. Depuis quelques semaines, elle a trouvé un nouveau toit pour abriter son art grâce à l'association Art A part, portée par des chefs d'entreprise dijonnais.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

